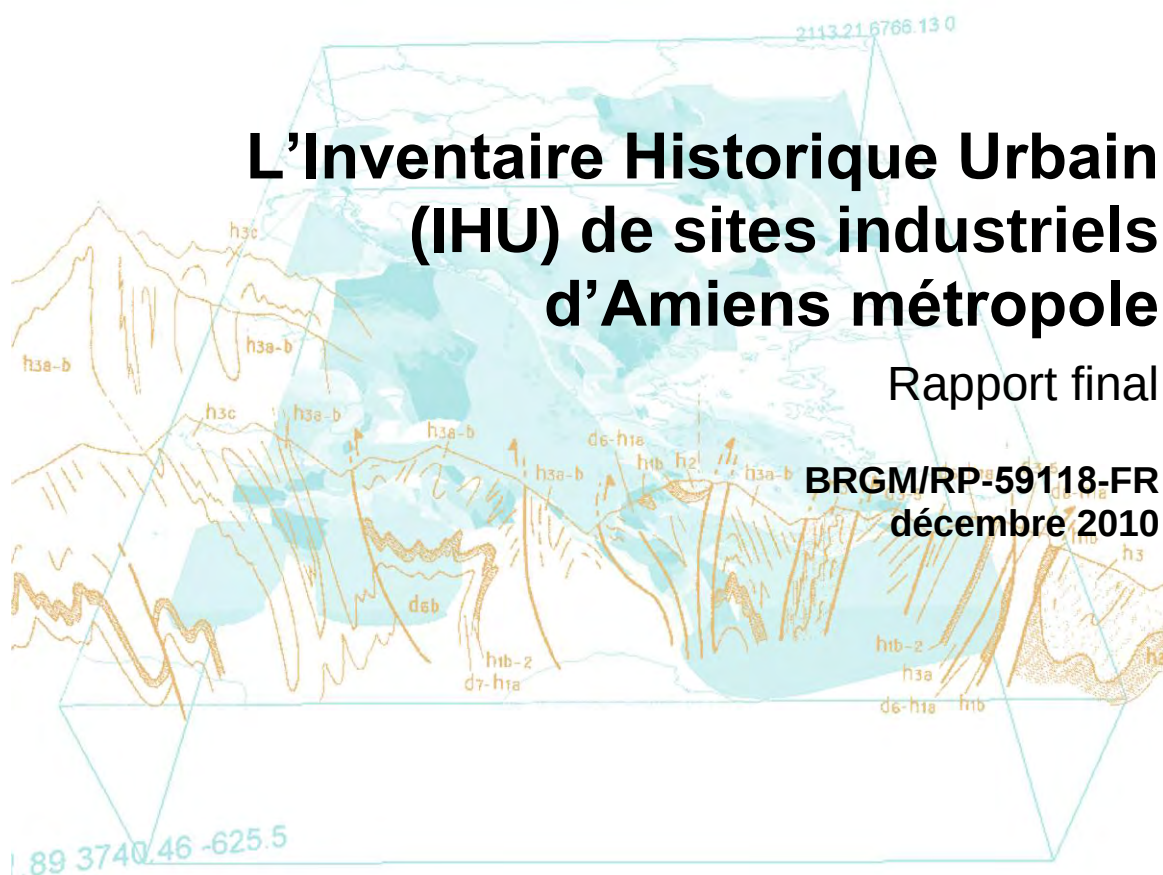


Document public

L'Inventaire Historique Urbain (IHU) de sites industriels d'Amiens métropole

Rapport final

BRGM/RP-59118-FR
décembre 2010



Géosciences pour une Terre durable

brgm

L'Inventaire Historique Urbain (IHU) de sites industriels d'Amiens métropole

Rapport final

BRGM/RP-59118-FR
décembre 2010

Étude réalisée dans le cadre des projets
de Service public du BRGM 2007-2008 : **07POLB15**

L. Callier, B. Clozel, J. Mamder

Avec la collaboration de :
A. Bernard, A. Devillers, et B. Meire



Vérificateur :

Nom : **Rouvreau L.**

Date : 16/09/2011
Signature :

Approbateur :

Nom : **Maton D.**

Date : 16 février 2011

Signature :

En l'absence de signature, notamment pour les rapports diffusés en version numérique,
l'original signé est disponible aux Archives du BRGM.

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2008.

Mots-clés : Inventaire Historique Urbain, IHU, Installation classée, Site industriel, Amiens, Somme, Parcellaire cadastral.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Callier L., Clozel B, Mamder J. avec la collaboration de **Bernard A., Devillers A. et Meire B.** (2010) - L’Inventaire Historique Urbain (IHU) de sites industriels d’Amiens Métropole ; Rapport de fin d’étude – Année 3. BRGM/RP-59118-FR. 120 p., 1 tab., 14 ill., 10 ann.

Synthèse

Rappel du contexte

AMIENS METROPOLE (AM), qui est une communauté d'agglomération de 33 communes, a souhaité avoir une connaissance aussi complète et précise que possible des activités industrielles, anciennes et actuelles, localisées sur le territoire relevant de sa compétence, ayant pu générer, pollutions et déchets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations et l'environnement.

Afin de faciliter sa politique en matière d'aménagement et de fiabiliser ses actions foncières, le conseil communautaire d'AMIENS METROPOLE a approuvé, en date du 5 juillet 2007, une convention de partenariat avec le BRGM, afin de mener un programme d'Inventaire Historique Urbain (IHU) de sites industriels actuels et anciens de l'agglomération d'AMIENS.

Le programme global de cette opération vise à :

- Actualiser et compléter les données et informations relatives aux sites industriels de l'agglomération d'AMIENS précédemment collectées dans le cadre de l'opération « inventaire d'anciens sites industriels du département de la Somme » (rapport BRGM/RP-53414-FR – novembre 2004) ;
- Localiser l'emprise des sites à des dates données, afin de les géo-référencer dans le référentiel utilisé par le Système d'Information Géographique d'Amiens Métropole (Lambert 1 Nord, méridien de Paris), et de les superposer sur le parcellaire cadastral actuel ;
- Valider et saisir les informations nouvelles dans BASIAS, tant pour les sites déjà existant que pour les nouveaux sites créés, afin d'en pérenniser la conservation ;
- Permettre, à terme, l'importation et l'utilisation par AMIENS METROPOLE dans son propre Système d'Information Géographique des informations alphanumériques associées produites par le BRGM sous forme de fiches.

La convention, a été notifiée au BRGM par courrier du 19 septembre 2007, pour une durée initiale de 36 mois à compter de cette date. Un avenant a été signé le 26 décembre 2008 entre les parties afin d'abonder le budget et les délais de réalisation de cet inventaire, arrêté au 31 décembre 2010. L'implication du BRGM trouve sa justification dans le fait que l'IHU est une déclinaison à l'échelle urbaine de l'inventaire régional préexistant et qu'il contribue ainsi à enrichir et à compléter les données existantes de l'IHR. Ces données complétées seront aussi affichées, à terme, sur le site Internet dédié aux sites industriels : <http://basias.brgm.fr>.

Le présent document fait suite au rapport de calage méthodologique (BRGM/RP-56595-FR) rédigé à la fin de l'année 1 (2008), et au rapport d'étape de l'année 2 (BRGM/RP-57786-FR). Il établit le bilan final au terme des trois années de réalisation de cet inventaire.

La base de données BASIAS de l'IHU-AM comporte (au 31 décembre 2010) 1125 fiches de sites.

Le bilan relatif à l'exploitation des données archivistiques retiendra que :

- 325 liasses d'archives répondant aux critères de l'IHU ont été exploitées au cours des années 2008 et 2009.
- 3142 photocopies et autant de scans ont été réalisés à partir des plans disponibles dans les dossiers d'archives,
- environ 580 fiches de sites existant ont pu être complétées,
- 98 sites nouveaux ont été créés.

Pour les aspects relatif au calage des sites sur le parcellaire cadastral, on notera que sur ces 1125 sites inventoriés dans l'IHU_AM :

- 391 ont pu être localisés grâce aux plans valides (soit 35% des sites recensés) ;
- 390 ont pu être localisés par l'adresse (soit 35% des sites recensés) après avoir vérifié, dans la mesure du possible, la validité de cette adresse par rapport aux noms des rues actuelles ou anciennes ;
- 344 n'ont pas pu être localisés sur cadastre faute de disposer de plan ou d'adresse suffisamment précise (soit 30% des sites recensés).

Pour ce qui concerne le géo-référencement des sites, on remarquera que :

- sur les 1027 sites initialement présents sur le territoire d'Amiens métropole résultant de la base originelle (IHR) il y en avait 526 qui présentaient des coordonnées XY (soit 51,22% des sites alors inventoriés), mais lesquelles étaient entachées d'imprécisions compte tenu de l'échelle de travail à 1/25000e qui était celle de l'IHR et du mode de calcul par géocodeur automatique sur les adresses ;
- dans la base de données de l'IHU d'Amiens Métropole, sur les 1125 sites recensés, il y a 781 sites qui ont pu être géo-référencés (soit 69,4% des sites recensés à ce stade) avec de nouvelles coordonnées XY, plus précises que les précédentes car définies à partir des parcelles cadastrales occupées par les activités inventoriées.

Sommaire

1. Introduction	9
2. Programme général et cadrage de l'IHU d'Amiens Métropole (AM)	11
3. Travaux réalisés	13
3.1. LES TRAVAUX PRELIMINAIRES RELATIFS AUX DOCUMENTS D'ARCHIVES	13
3.1.1. Les demandes d'autorisation d'exploiter les dossiers des archives dites « contemporaines » détenus par les archives départementales de la Somme	13
3.1.2. La mise en place du relationnel	13
3.1.3. La mise en place de la procédure par « communication administrative » au BRGM des dossiers détenus par les AD/80	13
3.1.4. La mise en place du protocole d'exploitation des dossiers d'archive	14
3.2. LES TRAVAUX D'EXPLOITATION DES DOSSIERS D'ARCHIVES	14
3.2.1. Les dossiers de la préfecture exploités au cours de l'IHR précédent	14
3.2.2. Les dossiers versés avant 2002 et ceux de la série 1503W versée en 2006 aux Archives Départementales de la Somme (AD/80)	15
3.2.3. Les dossiers des archives dites contemporaines aux AD/80, relatives à la DRIRE/80, au CG/80 et à la DDE/80	15
3.2.4. Conclusion sur l'exploitation des dossiers d'archives	17
3.3. L'APPLICATION INFORMATIQUE BASIAS UTILISEE ET LIVREE AU MAITRE D'OUVRAGE	17
3.3.1. Onglet « Résumé »	19
3.3.2. Onglet « Identification »	19
3.3.3. Onglet « Consultation »	20
3.3.4. Onglet « Localisation »	20
3.3.5. Onglet « Propriété »	21
3.3.6. Onglet « Activités »	22
3.3.7. Onglet « Utilisation »	23
3.3.8. Onglet « Environnement »	24
3.3.9. Onglet « Etude(s) et action(s) »	25
3.3.10. Onglet « Bibliographie »	25
3.3.11. Onglet « Synthèse historique »	25
3.3.12. Onglet « Documents associés »	26
3.3.13. Onglet « Classe de sélection »	26

3.4. LA SAISIE DES DONNEES DANS BASIAS ET LE REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE	27
3.5. DOCUMENTS UTILISES ET PRINCIPE DE LA LOCALISATION DES SITES, A LA PARCELLE	28
3.5.1. Les plans communaux et documents utiles à la localisation	28
3.5.2. Le principe de la localisation à la parcelle.....	31
3.6. LES DIFFERENTS EXEMPLES DE CALAGE DES SITES SUR LE PARCELLAIRE CADASTRAL ACTUEL.....	31
3.6.1. Localisation des sites disposant d'un plan	31
3.6.2. Absence de plan valide mais présence d'adresse dans le dossier.....	37
3.6.3. Les sites non localisables	40
3.7. PRINCIPE DU GEO-REFERENCEMENT XY DES SITES DANS LE CADRE DE L'IHU	40
3.8. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE.....	41
3.9. BILAN DES TRAVAUX DE CALAGE SUR LE CADASTRE	42
3.9.1. Calage des sites sur le parcellaire cadastral, à partir des plans récupérés dans les dossiers d'archives	42
3.9.2. Calage des sites sur le parcellaire cadastral, à partir de l'adresse (à défaut de plan valide)	42
4. Conclusion.....	45
4.1. BILAN SUR LES ASPECTS RELATIF A L'EXPLOITATION D'ARCHIVES	45
4.2. BILAN SUR LES ASPECTS RELATIFS AU CALAGE DES SITES SUR LE CADASTRE ET A LEUR GEORERENCEMENT	45
5. Bibliographie	47

Liste des illustrations

Illustration 1 : Vue d'écran de l'application BASIAS - Onglet résumé de la fiche PIC-I-80 00030	18
Illustration 2 : Les surfaces couvertes par les différents plans scannés mis à disposition par Amiens Métropole et géoréférencés.....	29
Illustration 3 : Les surfaces couvertes par les différents plans scannés mis à disposition par Amiens Métropole et géoréférencés.....	30
Illustration 4 : Plan du site PIC-I-80 00418 datant de 1969.....	32

Illustration 5 : Contour du site PIC-I-80 00418 tel que visible sur le cadastre actuel. Il englobe deux parcelles actuelles	32
Illustration 6 : Plan du site PIC-I-80 00065 datant de 1858.	33
Illustration 7 : Contour du site PIC-I-80 00065 telle que visible sur le plan de 1942.	34
Illustration 8 : Contour du site PIC-I-80 00065 reporté sur le parcellaire cadastral actuel (2007). La parcelle actuelle concernée par l'ancien site est représentée en jaune.	34
Illustration 9 : Plan du site PIC-I-80 00310 datant de 1903.	36
Illustration 10 : Représentation du n°3 rue Grenier et Bernard sur le plan de 1942.	36
Illustration 11 : Report du contour sur le parcellaire cadastral actuel. La parcelle actuelle concernée par le site est représentée en jaune.	37
Illustration 12 : Le trajet de la rue Gresset visible sur le plan de 1942 est surligné en rose.	38
Illustration 13 : La rue Gresset actuelle est surlignée en vert, le tracé antérieur est surligné en rose.	38
Illustration 14 : Superposition du cadastre ancien (1942) et du cadastre actuel (2007). En rouge sont représentées les parcelles localisées au n°19 de la rue Gresset selon les périodes.	39

Liste des tableaux

Tableau 1 : Eléments statistiques relatifs aux travaux d'exploitation des dossiers d'archives (2008 et 2009)	16
--	----

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des 33 communes de l'agglomération d'Amiens Métropole, avec leur surface, le nombre de sites IHR initialement connu et le nombre de sites IHU trouvés, <i>in fine</i> , dans chacune d'elle	49
Annexe 2 : Demande de l'autorisation préfectorale relative à la communication administrative au BRGM des dossiers à exploiter disponibles aux AD/80 et réponse du Préfet	53
Annexe 3 : Tâches successives relatives à l'exploitation des dossiers d'archives, dans le contexte de l'IHU d'Amiens Métropole	59
Annexe 4 : Instructions relatives aux photocopies, aux scans, et aux clichés photographiques réalisés pour l'IHU d'Amiens Métropole : Identification, numérotation et conservation	63
Annexe 5 : Liste des cotes d'archives préfectorales connues dans BASIAS mais désormais non disponibles car versées aux AD/80 en 2006 et renumérotées dans la série 1503W (sans correspondance avec les références antérieures)	69

Annexe 6 : Liste des cotes d'archives exploitées au cours des années 2008 et 2009 relatives aux dossiers versés aux AD/80 avant 2002	73
Annexe 7 : Liste des cotes d'archives exploitées au cours des années 2008 et 2009, relatives aux dossiers versés aux AD/80 en 2006 (série 1503W)	77
Annexe 8 : Liste des cotes des archives contemporaines sélectionnées relatives à la DRIRE, à la DDE et au CG80, pour les besoins de l'IHU_AM exploitées au cours des années 2008 et 2009,	95
Annexe 9 : Problèmes liés aux cotes d'archives manquantes et recherches complémentaires	101
Annexe 10 : Nomenclature des Activités françaises : Code NAF adapté à BASIAS selon la version 2008	109

1. Introduction

AMIENS METROPOLE (AM), qui est une communauté d'agglomération de 33 communes (cf. annexe 1), a souhaité avoir une connaissance aussi complète et précise que possible des activités industrielles, anciennes et actuelles, localisées sur le territoire relevant de sa compétence, ayant pu générer, pollutions et déchets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations et l'environnement.

Afin de faciliter sa politique en matière d'aménagement et de fiabiliser ses actions foncières, le conseil communautaire d'AMIENS METROPOLE a approuvé, en date du 5 juillet 2007, une convention de partenariat avec le BRGM, afin de mener un programme d'Inventaire Historique Urbain (IHU) de sites industriels actuels et anciens de l'agglomération d'AMIENS.

Cet IHU constitue une déclinaison et la continuité, sur le territoire de l'agglomération concernée, de l'Inventaire Historique Régional (IHR) précédemment mené sur le département de la Somme. Il en reprend les fiches des sites déjà connus sur son territoire pour en enrichir les données existantes dans BASIAS.

Le programme global de cette opération est présenté au chapitre 2.

Le volume de travail de cet IHU de sites industriels et activités de service sur l'agglomération de AM a été basé sur une estimation, *a priori*, d'un certain nombre de sites et d'une durée des tâches à réaliser, mais il était tributaire d'une phase de calage méthodologique qui a été réalisée en année 1 (2008). Cette première année avait pour but de prendre en compte les particularités du contexte local, lesquelles sont toujours spécifiques à l'agglomération concernée par l'IHU et non extrapolables d'une agglomération à l'autre.

Cette phase 1 de calage méthodologique (année 1) a consisté, à partir des informations déjà contenues dans BASIAS d'un échantillon représentatif de dossiers ré exploités de l'inventaire régional préexistant (IHR), et par le dépouillement de nouvelles archives, à réaliser un test qui a permis de mieux appréhender :

- le nombre de dossiers d'archives restant à consulter/exploiter et de sites restant à créer ou à compléter, pour les communes de l'agglomération d'AMIENS,
- les archives à prendre en compte et les difficultés liées à leur exploitation,
- les difficultés inhérentes à la localisation des sites (exploitation des plans) et à leur géo référencement à l'échelle du parcellaire cadastral,
- les temps réels à passer pour chacune des tâches de la méthodologie retenue.

Ce test, qui a porté sur un volume représentatif de dossiers d'archives répartis sur l'ensemble de l'agglomération, a permis d'estimer au mieux les temps réel des tâches à réaliser au cours des phases ultérieures du travail.

Cette convention a été notifiée au BRGM le 19 septembre 2007, pour une durée initiale de 36 mois à compter de cette date. L'implication du BRGM est justifiée du fait que l'IHU est une déclinaison à l'échelle urbaine de l'inventaire régional préexistant et qu'il contribue ainsi à enrichir et à compléter les données existantes de l'IHR. Ces données complétées seront aussi affichées, à terme, sur le site Internet dédié aux sites industriels : <http://basias.brgm.fr>.

A l'issue du rapport de calage méthodologique (BRGM/RP-56595-FR) rédigé à la fin de l'année 1 (2008), un avenant à cette convention a été signé le 26 décembre 2008 entre les parties de cet inventaire, qui se termine au 31 décembre 2010.

Le présent document fait suite au rapport de l'année 1 précédemment cité et au rapport d'étape de l'année 2 (BRGM/RP-57786-FR). Il établit le bilan final au terme des trois années de réalisation de cet inventaire.

2. Programme général et cadrage de l'IHU d'Amiens Métropole (AM)

Le programme global de cette opération vise à :

- Actualiser et compléter les données et informations relatives aux sites industriels de l'agglomération d'AMIENS précédemment collectées dans le cadre de l'opération « inventaire d'anciens sites industriels du département de la Somme » (rapport BRGM/RP-53414-FR – novembre 2004) ;
- Localiser l'emprise des sites à des dates données, afin de les géo-référencer dans le référentiel utilisé par le Système d'Information Géographique d'Amiens Métropole (Lambert 1 Nord, méridien de Paris), et de les superposer sur le parcellaire cadastral actuel (année 2007) ;
- Valider et saisir les informations nouvelles dans BASIAS, tant pour les sites déjà existant que pour les nouveaux sites créés, afin d'en pérenniser la conservation ;
- Permettre, à terme, l'importation et l'utilisation par AMIENS METROPOLE dans son propre Système d'Information Géographique des informations alphanumériques associées produites par le BRGM sous forme de fiches.

Chaque site inventorié dans BASIAS (identifié par un numéro d'identité unique) sera géo-référencé en Lambert 1 Nord (X et Y) sur un point centroïde au site. Dans la fiche du site inventorié sont saisies les références des parcelles cadastrales concernées par le site. Ce sont ces références cadastrales de la couche utilisée dans le SIG de AMIENS METROPOLE, associées au N° d'identification du site, qui font le lien entre la fiche BASIAS et le fond cadastral. Au terme de l'IHU, l'application informatique BASIAS avec toutes les données alphanumériques des sites concernés par l'IHU seront fournis à AMIENS METROPOLE, ainsi qu'un fichier au format pdf de toutes les fiches de sites, afin d'en faciliter la consultation lors de l'utilisation du SIG.

Lors de la réunion de lancement de l'IHU d'Amiens métropole en date du 10 janvier 2008, le comité de pilotage a décidé de retenir les points suivants :

- Les activités retenues dans le cadre de l'IHR préexistant sont celles des groupes 1 et 2 et certaines activités du groupe 3 souhaitées par l'ANDRA. Il est retenu de caler l'IHU sur les mêmes activités que l'IHR compte tenu du fait que le dépouillement des dossiers d'archives de la période antérieure à 2002, non classés par entrée communale, ne peut pas être repris ;
- Comme pour l'IHR : les dépôts de liquides inflammables (DLI) sont retenus à partir d'un seuil de 10m³, et les aires de desserte de carburant sont retenues sans seuil, car la pérennité des égouttures peut générer des pollutions au fil du temps ;
- AM souligne la nécessité de retenir les sites en activité, notamment la zone industrielle Nord ;

- Les sites des « dépôts d'immondices » (anciennes appellation des décharges municipales), déjà retenus dans le cadre de l'IHR seront complétés par les décharges brutes, réhabilitées ou non, des inventaires préexistants (ADEME, CG, DDE), sous réserve de pouvoir récupérer les fichiers correspondants ;
- Les sites SNCF ou liés à des activités ferroviaires ont aussi retenus dès lors qu'on en a trouvé trace dans les dossiers d'archives 1503W (dernière série archivistique versée au AD/80) ou sur des cartes anciennes aux AD/80 ;
- Les anciens sites militaires (déjà connus par AM) ne sont pas à retenir ;
- Le programme ne retient pas la hiérarchisation des sites selon la grille de BASIAS ;
- Le croisement des données IHU avec l'hydrogéologie n'est pas retenu dans ce contexte, mais reste possible dans le cadre d'une autre opération ;
- AM a souligné l'intérêt de dupliquer les plans d'archives par photocopies papier (nécessaire pour la localisation pratique du parcellaire) **et** par scans qui présentent l'avantage de fournir un fichier numérique, très utile pour la localisation des bâtiments à l'intérieur des parcelles recensées. La reproduction des plans d'archives par photographie numérique, lourde à mettre en place dans le cadre de l'IHU de AM et à gérer (donc onéreuse) et ne présentant pas les mêmes avantages que les scans a été écartée de la méthodologie ;
- Les archives de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) ont été recherchées aux AD/80 pour savoir s'il existait des dossiers relevant du cadrage de cet IHU et connaître leur volume et leur teneur, afin de mesurer l'ampleur de la tâche relative à leur exploitation. Il s'avère que les archives de la Somme ne détiennent aucune archive de la DDASS et de la DDSV.

3. Travaux réalisés

3.1. LES TRAVAUX PRELIMINAIRES RELATIFS AUX DOCUMENTS D'ARCHIVES

3.1.1. Les demandes d'autorisation d'exploiter les dossiers des archives dites «contemporaines» détenus par les archives départementales de la Somme

Le BRGM a procédé à la demande des autorisations d'exploiter les dossiers d'archives de moins de trente ans :

- de la préfecture, liasses de la série 1503W... versés en 2006 aux Archives Départementales de la SOMME (AD/80),
- de la DRIRE, liasses de la série 1459W 3 à 7 relatives aux ICPE ;
- de la DDE/80, liasses de la série 1274W... relatives aux dommages causés par la guerre de 1939 à 1944 ;
- du conseil général, liasses des séries 1268W..., 1287W..., 1323W..., 1346W..., 1417W..., relatives aux décharges, ordures ménagères et terrains de la SNCF.

Les autorisations sont accordées par le préfet pour une période de 3 ans pour toute la durée de l'opération, pour un dépouillement à réaliser par les agents du BRGM ou les personnes mandatées par lui.

Il n'a pas été besoin de redemander l'autorisation de dépouiller les dossiers de moins de trente ans déjà exploités lors de l'IHR.

3.1.2. La mise en place du relationnel

Le BRGM a pu bénéficier d'excellentes conditions de travail grâce à l'accueil qui lui a été réservé par les responsables qui ont suivi cette étude tant à la préfecture qu'aux Archives départementales de la Somme, lesquels ont amplement ouvert leurs portes et facilité l'accès aux dossiers à exploiter.

3.1.3. La mise en place de la procédure par « communication administrative » au BRGM des dossiers détenus par les AD/80

Compte tenu que le BRGM intervient notamment dans le cadre de sa mission de service public et que cet IHU est une étude d'intérêt général permettant en outre, d'enrichir les données de l'IHR existant sur la Somme, une procédure de communication administrative a été mise en place avec l'aide des responsables concernés à la préfecture et aux Archives départementales de la Somme.

Cette communication administrative, cadrée juridiquement par une autorisation préfectorale (cf. annexe 2) afin de pérenniser la démarche sur toute la durée de cette étude, permet au BRGM d'exploiter, dans ses propres locaux, les dossiers que les archives départementales (AD/80) lui communiquent par lots successifs et par période de 1 mois.

Cette possibilité, beaucoup plus souple que celle qui aurait consisté à dépouiller les dossiers dans une salle des archives départementales permet d'exploiter les documents de façon optimale.

Pour ce faire :

- la liste des cotes d'archives à exploiter sur la durée de l'opération a été préparée par le BRGM ;
- puis la liste de chaque lot est fournie une semaine avant que le BRGM aille chercher les documents concernés, soit à Dury, soit rue Saint Fuscien, suivant les cotes des dossiers concernés ;
- les dossiers sont exploités en prenant soin de respecter strictement l'ordre des documents dans chaque dossier et à les restituer dans le même ordre et le même état. Les personnels affectés à cette tâche ont été initialement formés par la responsable des archives départementales ;
- enfin, le BRGM rapporte les dossiers aux AD/80 sur leur lieu de conservation initiale après les avoir exploités.

3.1.4. La mise en place du protocole d'exploitation des dossiers d'archive

Un protocole de consultation des dossiers des séries précédemment évoquées en § 3.1.1, détenus par les Archives Départementales (AD/80), a été mis au point en concertation avec la personne responsable des archives départementales de la Somme. La méthodologie retenue est présentée en annexe 3.

Le mode de notation et le lexique retenu pour numéroté les photocopies et les scans des plans sont présentés en annexe 4.

3.2. LES TRAVAUX D'EXPLOITATION DES DOSSIERS D'ARCHIVES

Diverses séries d'archives ont été exploitées :

- d'une part, les dossiers connus de l'IHR précédent contenant des plans, dont les références ont été fournies par la base de données BASIAS existante ;
- d'autre part, des dossiers d'archives dites « contemporaines » aux AD/80, non compilées au cours de l'IHR préexistant.

3.2.1. Les dossiers de la préfecture exploités au cours de l'IHR précédent

Les références (connues par BASIAS) des dossiers de la préfecture exploités au cours de l'IHR du département de la Somme n'existent plus à ce jour car ces dossiers ont été versés en 2006 aux archives départementales de la Somme.

Ces dossiers constituent, pour partie, le versement connu sous le numéro 1503W dans lequel les dossiers ont été renumérotés sans conserver les anciennes références préfectorales et sans correspondance des anciens numéros avec les nouveaux, mais avec une clé d'entrée par commune, ce qui permet de cibler les dossiers qui intéressent le territoire d'Amiens-Métropole.

L'annexe 5 présente la liste de ces anciennes références préfectorales (à présent disparues) extraite de BASIAS pour les sites concernant le territoire de l'agglomération amiénoise.

3.2.2. Les dossiers versés avant 2002 et ceux de la série 1503W versée en 2006 aux Archives Départementales de la Somme (AD/80)

Pour les versements avant 2002, l'annexe 6 présente la liste des références des dossiers qui concernent les sites du territoire d'Amiens Métropole.

Sur les 191 liasses de ces cotes d'archives connues dans BASIAS pour contenir des plans susceptibles d'intéresser l'IHU d'AM, 50 d'entre elles ont été sélectionnées de façon aléatoire lors de la première année et ont été exploitées dans le cadre de la phase de calage méthodologique (2008), soit 26,2% des liasses à dépouiller dans ces séries. Les 141 liasses d'archives restantes dans ces séries ont été exploitées au cours de l'année 2009.

Pour la série 1503W versée en 2006, l'annexe 7 présente la liste des références des dossiers qui concernent les sites du territoire d'Amiens Métropole.

Sur les 44 liasses répertoriées par la clé d'entrée du nom de la commune, présente sur le territoire d'AM, 12 d'entre elles ont été sélectionnées de façon aléatoire lors de la première année et ont été exploitées dans le cadre de la phase de calage méthodologique (2008), soit 27% des liasses à dépouiller dans cette série. Les 32 liasses d'archives restantes dans ces séries ont été exploitées au cours de l'année 2009.

3.2.3. Les dossiers des archives dites contemporaines aux AD/80, relatives à la DRIRE/80, au CG/80 et à la DDE/80

Lors de la réunion de lancement de l'IHU d'Amiens métropole en date du 10 janvier 2008, le comité de pilotage a décidé de retenir l'exploitation des dossiers que les AD/80 pourraient détenir concernant la DRIRE, le CG/80, la DDE, la DDSV, la DDASS et l'ADEME, dossiers relatifs à diverses ICPE, aux sites de décharges de déchets et aux activités ferroviaires.

		Libellés des tâches							
		Nbre de liasses (cote d'archive) exploitées	Nbre de sites concernés par l'IHU avec ou sans plans	Nbre de sites concernés par l'IHU avec des plans	Nbre de plans annexés dans les dossiers consultés	Nbre de photocopies réalisées	Nbre de scans réalisés	Nbre de fiches papier complétées pour des sites existants déjà dans BASIAS	Nbre de fiche papier créées pour de nouveaux sites BASIAS
Bilan des travaux d'exploitation archivistique réalisés à la fin de la 2 ^{eme} année		50	211	191	372	766	766	176	15
		141	353	276	334	1074	1074	333	17
Série contemporaine relative au CG80, à la DDE80 et à la DRIRE80 2008	44	12	25	21	103	209	209	20	1
Série contemporaine relative au CG80, à la DDE80 et à la DRIRE80 2009		32	46	45	79	564	564	29	20
Archives contemporaines, série 1503W (dossiers versés par la préfecture aux AD/80 en 2006) - 2008	90	53	69	67	114	460	460	19	48
Archives contemporaines, série 1503W (dossiers versés par la préfecture aux AD/80 en 2006) - 2009		37	17	13	26	109	109	4	10
TOTAUX	325	325	721	613	1028	3142	3142	581	111
			Avec doublons	Avec doublons				(Avec doublons)	

Tableau 1 : Eléments statistiques relatifs aux travaux d'exploitation des dossiers d'archives (2008 et 2009).

Les AD/80 n'ont pas d'archives concernant l'ADEME, la DDASS et la DDSV, mais les archives dites « contemporaines » aux AD/80 présentent des dossiers de la DRIRE sur les ICPE, de la DDE sur les dommages de guerre, notamment sur les sites industriels et du CG/80 sur les décharges et les activités ferroviaires.

Pour ces organismes les cotes des liasses pouvant intéresser l'IHU d'Amiens Métropole ont été sélectionnées à partir des libellés de leur contenu.

Sur les 90 liasses retenues par cette analyse (cf. annexe 8) et concernant les communes présentes sur le territoire d'AM, 53 d'entre elles ont été sélectionnées de façon aléatoire lors de la première année et ont été exploitées dans le cadre de la phase de calage méthodologique (2008), soit 59% des liasses à dépouiller dans ces archives. Les 37 liasses d'archives restantes dans ces séries ont été exploitées au cours de l'année 2009.

3.2.4. Conclusion sur l'exploitation des dossiers d'archives

L'accent a été porté au cours de la deuxième année (2009), sur l'exploitation des dossiers d'archives afin d'en terminer la compilation des données utiles à l'IHU.

Les 325 cotes d'archives préalablement retenues dans le cadre de cette étude ont donc été exploitées au cours des années 2008 et 2009. Le tableau 1 présente les éléments statistiques relatifs à l'exploitation des dossiers d'archives.

Certaines références de liasses étant erronées une recherche complémentaire a été portée sur des numérotations proches afin de tenter de retrouver les informations utiles relatives aux sites concernés (cf. annexe 9).

3.3. L'APPLICATION INFORMATIQUE BASIAS UTILISEE ET LIVREE AU MAITRE D'OUVRAGE

L'application informatique BASIAS utilisée pour les divers travaux de saisie menés au cours des trois années de cet IHU, est la version BASIAS V3.32 qui permettait les corrélations avec les fiches papier et l'ancien code NAF (de 1996) relatif à la codification des activités.

Ensuite cette base de données a été transformée, *in fine*, dans la dernière version de BASIAS V4.6 (développée sous Microsoft ACCESS © 2003), laquelle utilise le dernier code NAF¹ (Version 2008 adapté à BASIAS– cf. annexe 10) désormais en vigueur et directement compatible avec le code NAF affiché sur le site Internet <http://basias.brgm.fr>.

C'est cette application informatique (avec notamment ses fonctions « Saisie » et « Requête », ainsi que la base de données associée version 4.6 de BASIAS qui est livrée au maître d'ouvrage.

¹ Code NAF : Nomenclature des Activités Française (adaptée à BASIAS) par laquelle toutes les activités recensées ont été codifiées.

La structure et les tables de l'application informatique BASIAS sont verrouillées, car protégées à l'INPI².

La base de données associée, instruite tant par les données des sites de l'IHR préexistant se trouvant sur le territoire d'Amiens Métropole que par celles complémentaires trouvées au cours de l'IHU, est modifiable par le maître d'ouvrage au fil de son utilisation.

Dans BASIAS, chaque site fait donc l'objet d'une fiche avec les informations trouvées lors des diverses tâches des méthodologies utilisées (IHR et IHU). Les diverses informations sur le site, plus ou moins riches selon les dossiers exploités, y sont réparties dans 13 onglets comme le montre le bandeau de l'illustration 1.

Les sous chapitres ci-après présentent successivement les divers onglets de cette application informatique BASIAS V4.6. A certains champs, un lexique est associé, ce qui permet d'assurer une homogénéité lors de l'instruction de la base de données.

Inventaire des Anciens Sites Industriels - BASIAS

Index: PIC-I-80 00030
Commune: AMIENS

Accélérateurs: [dropdown]
Nom usuel: [dropdown]
Raison sociale: [dropdown]

Etude(s) et action(s) | **Bibliographie** | **Synthèse historique** | **Documents associés** | **Classes de sélection**

Résumé | Identification | Consultation | Localisation | Propriété | Activités | Utilisation | Environnement

Nom(s) usuel(s) du site: Usine de Traitement de Surface des Métaux Gaillard
Raison(s) sociale(s) du site: Gaillard René (Ets)
Siège(s) social(aux) du site: Noyon (esplanade de), 28. Amiens 80000
Numéro INSEE de la commune: 80021
Commune principale du site: AMIENS
Etat d'occupation actuel du site: Activité terminée
Etat des connaissances sur le site: Inventorié
Visite rapide de terrain: Oui, site localisé
Consultation de la Mairie: Non
Consultation des services déconcentrés de l'état:

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation	Réponse du service	Date de réponse
DRIRE	Non			

Commentaire(s): [text area]

Enr : 23 sur 1142

Illustration 1 : Vue d'écran de l'application BASIAS - Onglet résumé de la fiche PIC-I-80 00030

² INPI : Institut National pour la Protection Industrielle.

3.3.1. Onglet « Résumé »

Les informations essentielles du site apparaissent ici. On y observe les champs suivants :

- **Nom(s) usuel(s) du site** ;
- **Raison(s) sociale(s) du site** : de la plus récente à la plus ancienne connue ;
- **Siège(s) social(aux) du site** : adresse de la plus récente à la plus ancienne, référence à une date ou une raison sociale si connue ;
- **Numéro INSEE de la commune** ;
- **Commune principale du site** : C'est celle relative à l'adresse du site (lorsque le site est étendu sur plusieurs communes)
- **Etat d'occupation actuel du site** : En activité ou friche industrielle, réaménagement, en totalité ou partiellement. Le terme « en activité » signale que le site est, à la date de l'inventaire, l'objet d'une activité de type industriel ; c'est-à-dire qu'il n'est pas libre pour une éventuelle reconquête de l'espace qui le concerne ;
- **Etat des connaissances sur le site** : recensé au cours de l'IHR/IHU (Inventorié), inscrit dans BASOL³ (Pollué connu), ou déjà objet d'une dépollution (Traité) ;
- **Visite rapide de terrain** : indique si le site a été visité au cours de l'IHR et s'il a pu être localisé ;
- **Consultation de la Mairie** : date de consultation de la Mairie lors de l'IHR ;
- **Consultation des services déconcentrés de l'état** : date de consultation des Services déconcentrés de l'Etat lors de l'IHR ;
- **Commentaire(s)** : informations complémentaires sur l'identification du site. Cette partie commentaire est très importante car c'est ici qu'apparaissent les liens éventuels avec d'autres fiches BASIAS, notamment des sites qui se sont partiellement superposés au cours de l'histoire, ou qui ont déménagés, On peut aussi y trouver toute autre information visant à préciser l'identité du site et ne pouvant figurer dans les champs spécifiques de l'onglet Identification.

3.3.2. Onglet « Identification »

Cet onglet rassemble les renseignements permettant d'identifier le site nommément. On y observe les champs suivants :

- **Unité gestionnaire** : Service Géologique Régional (SGR) du BRGM ayant réalisé la fiche (pour Amiens Métropole, il s'agit du SGR Picardie : BRGM/SGR/PIC) ;
- **Créateur(s) de la fiche** ;

³ BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

- **Nom(s) usuel(s) du site** : cf. 3.3.1 ;
- **Etat des connaissances** : cf. 3.3.1 ;
- **Sous surveillance ?** : indique si un site, en activité ou non, est soumis à une surveillance particulière ;
- **Raison(s) sociale(s)** : cf. 3.3.1 ;
- **Siège(s) social(aux)** : cf. 3.3.1 ;
- **Visite rapide de terrain et Date de la visite** : cf. 3.3.1 ;
- **Commentaires** : cf. 3.3.1 ;
- **Autre(s) identification(s)** : indique l'(les) identifiant(s) du site dans un/des inventaire(s) préexistants et l'(les) organisme(s) qui ont réalisés ces inventaires.
- = **Modificateur(s) de la fiche** : il faut considérer que toutes les fiches de l'IHR préexistant, ont été modifiées, souvent à plusieurs reprises, au cours des diverses tâches de l'IHU, même si elles ne portent pas la mention des personnes qui les ont complétées. La date à retenir pour les modifications apportées à ces fiches correspond à la date de remise de la base à Amiens Métropole, à la fin de l'IHU.

3.3.3. Onglet « Consultation »

Les **consultations des mairies et services déconcentrés de l'Etat** lors de l'IHR sont indiqués ici avec la **date** et leur **réponse**. Cette consultation n'est pas faite dans le cadre de l'IHU d'Amiens Métropole.

3.3.4. Onglet « Localisation »

Les informations délivrées ici portent sur l'adresse et la localisation par coordonnées XY d'un site et le recensement des plans et autres documents de localisation.

Il y figure les champs :

- **Adresse (anc. format)** : adresse du site renseignée au cours de l'IHR dans un champ unique (d'une ancienne version de BASIAS) rassemblant le numéro, le type de voie et le nom de la voie. Ce format a été abandonné car il rendait les requêtes inefficaces. Ce champ n'est conservé qu'à titre historique et n'est plus modifiable. En conséquence il peut différer du pavé « Dernière adresse ». Dans ce cas, les informations retenues seront celles de « Dernière adresse » ;
- **Localisation** : informations générales de situation géographique autre que rue et numéro (quartier, proximité d'un lieu facilement repérable sur la carte...) ;
- **Dernière adresse**, renseignée en quatre champs pour simplifier les recherches : **Numéro**, **N° d'ordre** (bis/ter/quater), **Type** (de voie), **Nom** (de la voie) ; La dernière adresse correspond à celle issue de la localisation lors de l'IHU, elle intègre les changements de noms de rue ou de numérotations.

- **Commentaire(s)** : toute information visant à préciser l'adresse du site et ne pouvant figurer dans les champs précédents de cet onglet ;
- **Coordonnées de l'adresse du site** : Ces coordonnées XY du site d'après l'adresse ont été établies en 2006 en Lambert II étendu à l'aide d'un logiciel de marque Claritas, modèle « géocodeur universel » et de la base de données des adresses version 2005, sur les sites recensés à l'issue de l'IHR préexistant. Ces coordonnées, non modifiables manuellement, sont généralement imprécises car la précision du géocodeur est donnée par rapport à la rue ou « prétendue » au numéro. Ces deux qualificatifs sont expliqués ci-après :
 - à la rue, signifie que le site est géo-référencé au milieu de la rue, c'est-à-dire à mi distance de ses deux extrémités (ou des deux carrefours ayant servi de repères au satellite qui a établi leur géo-référencement) : par exemple, si la rue mesurait 500 m de longueur, la précision serait de + ou – 250 m de part et d'autre ;
 - au numéro, signifie, quel que soit le système de numérotation de la rue (métrique ou non) que la rue est divisée en autant de segments équidistants qu'elle comporte de numéros entre les deux points repères géo-référencés par le satellite.
- **Coordonnées du centroïde** : coordonnées XY en Lambert I du centroïde du polygone matérialisant dans le SIG le contour du site inventorié dans BASIAS et localisé sur le parcellaire cadastral de Amiens Métropole (voir détail §3.5.3).
- **Nom de la carte géologique du site et son Numéro** ;
- **Commune principale du site et numéro INSEE** : Lorsque le site est à cheval sur plusieurs commune, c'est la commune de l'adresse postale qui est retenue ;
- **Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site** : pour les sites chevauchant le territoire de plusieurs communes ;
- **Carte(s) et plan(s) consulté(s)** : les documents trouvés dans les dossiers archivistiques et ayant contribué à la localisation du site sont recensés ici, ainsi que l'échelle (si elle est connue), l'année d'édition du document, la référence du dossier d'où il est issu.

3.3.5. Onglet « Propriété »

Cet onglet rassemble les informations sur les propriétaires actuels et anciens du site, ainsi que les données cadastrales trouvées dans les dossiers archivistiques ou instruites lors du calage des sites sur le parcellaire cadastral actuel (référence 2007) à l'occasion de l'IHU. Il comporte les champs suivants :

- **Propriétaire(s) actuel(s)** : indique si la propriété est actuellement détenue par une seule personne (physique ou morale) ou par plusieurs ; Ce champ a été rempli dans le cadre de l'IHR lors des retours faits par les mairies ;
- **Commentaire(s)** : informations sur le mode et sur la précision de localisation réalisée lors du calage sur le cadastre actuel : avec plan, à l'adresse, ... (cf. § 3.6) ;
- **Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site** : recense le(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) successive(s) connue(s) pour avoir ou avoir eu la propriété du site de la plus ancienne à la plus récente. Pour chacune, figure la **date de**

référence permettant d'établir la propriété, le **nom** ou la raison sociale, le **type de propriétaire** (personne physique, entreprise privée ou son représentant, service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant...) et son caractère d'**exploitant** industriel ou non.

- **Référence(s) cadastrale(s) du site** : renvoie aux parcelles telles qu'indiquées dans les dossiers d'archives consultés lors de l'IHR (quand elles y sont informées) ainsi qu'aux parcelles du cadastre actuel du SIG de Amiens Métropole occupées en totalité ou en partie par le site telles que déterminées à l'issue de la localisation IHU. Les références au cadastre sont organisées par ligne ; chacune correspondant à une parcelle du cadastre est organisée comme suit :
 - **Nom du cadastre** : renvoie au nom du cadastre de la commune concernée ;
 - **Date** : date du document précité, soit actuel (issu de la localisation IHU), soit ancien (issu du dossier consulté). Le cadastre de référence utilisé pour l'IHU est celui considéré à la date du 01/01/2007. Lorsque la référence cadastrale est connue d'après un document textuel d'archive, c'est l'année du cadastre concerné qui est notée ;
 - **Section cadastrale** : elle est codée par une ou plusieurs lettres (selon la date du cadastre). Pour le parcellaire actuel, elle est codée par deux lettres. Pour les besoins de l'IHU d'AM (en prévision de lien avec le SIG), il a été convenu en concertation que ce champ serait instruit selon le format suivant : N°INSEE de la commune/Section cadastrale/N° de la parcelle concernée (ex : 80021/VH/22) ;
 - **Numéro de Parcelle** : de format numérique et de longueur variable (ex : 22) ;
 - **Précision IHU – site** : fait référence à la précision du contour sur le SIG par rapport au parcellaire actuel. Ce champ ayant été rajouté récemment dans la version V4.6 de BASIAS, mais n'existant pas dans la version V3.32 utilisée au cours des 3 années de travail, n'a pas été instruit. Cependant les informations afférentes sont consignées dans le champ « commentaires » présenté précédemment, relatif à ce même onglet « Propriété » (cf. § 3.6).

3.3.6. Onglet « Activités »

Les données relatives à l'exploitation industrielle du site sont regroupées ici dans les champs suivants :

- **Date début de première activité** : date de la mise en fonctionnement de la première activité industrielle sur le site (la plus ancienne connue) ;
- **Origine de la date** de début de première activité ;
- **Date de fin de dernière activité** : date de l'arrêt définitif de la dernière activité industrielle connue sur le site ;
- **Etat d'occupation actuelle du site** : cf. 3.3.1 ;
- **Commentaires** : informations diverses sur l'activité industrielle ne pouvant pas être consignée directement (*a priori*) dans un champ spécifique ;
- **Historique de(des) activité(s) sur le site** : chaque type d'activité est déterminé par un code NAF (cf. annexe 10). Pour chacun, figure une **date de début** accompagnée

de l'**origine** de celle-ci, une **date de fin**, le **code NAF** et son libellé, l'**importance de l'activité** selon la réglementation ICPE, le **groupe relatif au potentiel polluant des activités** tel que défini par le ministère chargé de l'environnement, la **référence au(x) dossier(s)** dont est issue l'information. Les **autres informations** précisent les arrêtés préfectoraux et récépissés de déclarations successifs ou toute information sur l'activité de la ligne concernée, ne pouvant être consignée dans d'autres champs spécifiques (ex : détails des capacités des cuves pour un dépôt de liquides inflammables) ;

- **Produit(s)** : cette page (accessible en cliquant sur le bouton afférent) permet de consigner des informations relatives à un code « produit » et son libellé, ainsi que des **quantités en m3** (pour le potentiel total de stockage) ou des **quantités en Tonne/semaine** (pour le potentiel de production) ;
- **Accident(s) connu(s) sur le site** : détaille les accidents connus sur le site pouvant avoir eu un impact environnemental. L'accident est décrit par sa **date**, son **type** (incendie, fuite de réservoir,...), le **type de pollution** (hydrocarbure, métaux...), le **milieu touché** (air, sol/sous-sol, eau superficielle ou souterraine) et l'impact cible (Homme, flore, faune). Un espace est réservé pour la(les) **référence(s)** du (des) dossier(s) duquel (desquels) provient l'information ;
- **Exploitant(s) ancien(s) et actuel(s) du site** : les différents exploitants connus du site avec leur **date de début et de fin d'exploitation**. Le **nom de l'exploitant** renvoie à une (des) personne(s) physique(s) et/ou une raison sociale.

3.3.7. Onglet « Utilisation »

Cet onglet renseigne sur l'utilisation actuelle du site et/ou les réaménagements effectués ou projetés. Ces informations sont celles de l'IHR (2004). Elles peuvent ne plus être en relation avec le site relocalisé à l'issue du travail précis de l'IHU. Il est organisé selon les champs suivants :

- **Nombre d'utilisateur(s) actuel(s)** : indique si le site est actuellement utilisé par une ou plusieurs personnes physiques ou morales ;
- **Utilisateur(s) du site** : recense le(s) utilisateur(s), qu'ils soient industriel(s) ou non, en indiquant leur **nom**, leur **type** (personne physique, entreprise privée, collectivité...) ainsi que leur **statut** (propriétaire, locataire ou gérant) ;
- **Surface totale en ha** ;
- **Surface bâtie au sol en m2** ;
- **Code POS – PLU** : code du plan d'occupation des sols ou du plan local d'urbanisation ;
- **Site réaménagé ?** et **Site en friche ?** : indique si le site est réaménagé ou en friche, en partie ou dans sa totalité, à la date du constat fait au cours de l'IHR ;
- **Type de réaménagement (ancien format)** : ancien champ de renseignement du réaménagement rempli sans faire appel à un lexique défini, remplacé par un champ fonctionnant sur la base d'un choix catégoriel dans un lexique permettant une harmonisation et facilitant les requêtes ;

- **Type de réaménagement** : champ au nouveau format décrit ci-dessus ;
- **Réaménagement sensible ?** : indique si le réaménagement est considéré comme sensible (zone résidentielle, de loisirs, établissement de soins ou scolaire) ;
- **Projet de réaménagement (ancien format), Projet de réaménagement, Projet sensible ?** : même chose que « réaménagement » pour les réaménagements prévus et identifiés mais non encore effectués ;
- **Maître d'ouvrage** : du projet de réaménagement ;
- **Commentaire(s)** : toute information ou précision sur l'utilisation actuelle (à la date de l'IHU) ne pouvant figurer dans les champs précédents.

3.3.8. Onglet « Environnement »

Les informations sur la vulnérabilité des nappes et les risques environnementaux sont consignées ici pour les sites préexistant de l'IHR.

Il est impératif de noter que ces informations n'ont pas la prétention d'être exhaustives et détaillées pour tous les sites, notamment pour les nouveaux sites instruits au cours de l'IHU (cet aspect n'ayant pas été retenu dans le cahier des charges). Elles ont été obtenues à partir de la consultation de la carte géologique à 1/50000^e et, compte tenu de cette échelle, n'ont qu'une valeur indicative. Elles méritent donc d'être complétées à l'échelle du site, pour ceux qui nécessiteront un diagnostic approprié.

Les champs composant cet onglet sont les suivants :

- **Milieu d'implantation** : environnement du site (urbain, péri urbain ou rural, résidentiel industriel ou commercial) ;
- **Formation superficielle et Substratum** : renseigne (à partir de la carte géologique à 1/50 000^e) sur la nature de l'éventuel terrain superficiel et de la roche mère qui pourraient concernés le site ;
- **Captage AEP ?** : indique la présence d'un captage d'Alimentation en Eau Potable à proximité du site. Ce champ est précisé par ceux mentionnant la **distance** (en mètres) et la **position** (amont, aval, latéral) du captage par rapport au site, sa **référence BSS** dans la Banque de données du Sous Sol (BSS), la situation du site éventuellement dans un **périmètre de protection** ;
- **Nom de la nappe** ;
- **Type de nappe** : libre ou captive ;
- **Type d'aquifère** : fissuré, karstique ou poreux ;
- **Code du système aquifère** ;
- **Nom du système aquifère** ;
- **Amplitude piézométrique** ;
- **Coefficient de perméabilité** ;
- **Profondeur minimale** ;

- **Référence de l'étude** ayant servi à obtenir les données ;
- **Zone(s) de contrainte ou d'intérêt particulier** : chaque ligne de ce champ permet de renseigner le type de zone ou d'intérêt et la distance au site, un commentaire pouvant y être apporté à des fins de précision ou de modération ;
- **Commentaires** : toute information précisant ou complétant les champs précédents sans pouvoir y figurer spécifiquement.

3.3.9. Onglet « Etude(s) et action(s) »

Cet onglet est dévolu aux études et diagnostics de type environnemental, connus réalisés sur le site. Il comporte les deux informations suivantes :

- **Etude(s) connue(s) ?** : indique si des études sont connues sur ce site ;
- **Requalification paysagère connue ?** : indique si le site a fait l'objet d'un remodelage de terrain ou d'un reverdissement ;

Ensuite un ensemble de lignes permet de détailler chaque étude éventuellement connue sur le site. Chacune est organisée comme suit :

- Un champ comportant le **nom** complet de l'étude, l'**entité réalisatrice**, avec **date** et **référence du dossier** dans la nomenclature de l'organisme l'ayant réalisée et le **nom du fichier PDF** la renfermant ;
- **Date 1ère étude connue** ;
- **Nature de la décision** : renseigne sur la décision ayant appelé l'étude ou le traitement concerné (arrêté préfectoral, décision de justice...).

3.3.10. Onglet « Bibliographie »

L'ensemble des **sources bibliographiques** ayant permis d'instruire la fiche sont récapitulées ici.

Un premier groupe de quatre champs rappelle l'ensemble des références documentaires et des sources, tandis que les deux pavés au bas de l'onglet reprennent la documentation ayant permis de renseigner d'une part, les activités, par code NAF, et d'autre part, celle ayant trait aux plans disponibles dans les dossiers archivistiques consultés (cf. onglet « localisation » du site).

3.3.11. Onglet « Synthèse historique »

Cet onglet propose quelquefois une **synthèse ordonnée dans le temps** des événements marquants connus du site du début de la première activité aux réaménagements effectués.

3.3.12. Onglet « Documents associés »

Il n'est **pas utilisé** dans le cadre de l'IHU, car cela alourdirait très fortement la base de données BASIAS. Cependant, il figure afin de conserver des documents scannés de demande de modification émanant d'autorités compétentes.

3.3.13. Onglet « Classe de sélection »

Ce dernier onglet, mis en place à l'époque des IHR, contient des renseignements utiles si l'on souhaite effectuer un tri sommaire entre les sites en vue d'éventuelles priorités d'action ou d'étude. Il comprend les champs :

- **Code de l'activité pris en compte** : indique le code NAF de l'une des activités prise en compte parmi celles des plus potentiellement polluantes. Lorsqu'il y en a plusieurs, comme par exemple (C15.11Z – Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) ; C13.3 – Ennoblement textile (teinture, impression,...) ; V89.03Z – Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)), leur cumul ayant pu générer d'autant plus de polluants, confèrera au site une priorité accrue si une hiérarchisation des diagnostics devait être envisagée ;
- **Groupe d'activité suivant le SEI⁴** : C'est le groupe dans lequel l'activité a été associée, en fonction de ses potentialités polluantes, par le ministère chargé de l'environnement. Les activités du groupe 1 sont considérées plus potentiellement polluantes que celles du groupe 2, elles mêmes plus potentiellement polluantes que celles du groupe 3 ;
- **Sensibilité/Vulnérabilité des eaux** : indice (selon 3 notes) de vulnérabilité des eaux souterraines ; la vulnérabilité des nappes est établie ici sur la base de documents cartographiques à petites échelles (1/50 000e à 1/100 000e) non directement déclinables à l'échelle du site ;
- **Type de réaménagement** : indice (selon 3 notes) relatif à la sensibilité du réaménagement ;
- **Classe du site** : issue du croisement des deux paramètres précédents, elle repose sur les classes proposées en annexe 8⁵ du guide de l'ADEME⁶ (1997) relatif à la méthodologie des IHR. Sur la base de ces deux seuls critères, les interventions seraient à envisager prioritairement pour les sites des classes 8, 7, 6 et 5a dont les

⁴ SEI : Service de l'Environnement Industriel du Ministère chargé de l'environnement, qui sur la base de l'expérience des inspecteurs des installations classées a défini la répartition des activités dans les trois groupes définis. Le SEI n'existe plus, mais les principes retenus à l'origine des IHR perdurent jusqu'à ce jour.

⁵ Cette annexe8 du document ADEME (1996/1997) évoque un projet de note ministérielle qui n'a jamais été officialisée. La grille de hiérarchisation qu'elle présentait générant une interprétation, a été *in fine* écartée de la méthodologie des IHR, car seules des données factuelles brutes pouvaient être affichées à tous publics.

⁶ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

sites, s'ils s'avéraient pollués, pourraient avoir un impact sur les personnes, puis en deuxième priorité sur les sites des classes 4 et 5b regroupant les sites pouvant avoir un impact sur l'environnement, puis *in fine* sur les sites des classes 3 et 2. Cette hiérarchisation des priorités d'action (pour un éventuel diagnostic) sur les sites, peut être mise en œuvre par le maître d'ouvrage, sous sa responsabilité. Elle ne vaut qu'à la date de mise en œuvre de la grille de tri et en fonction des données acquises à cette date. Elle ne permet pas de s'affranchir de la réalisation d'un diagnostic à mener dans les règles de l'art, à l'échelle du site, et conformément aux principes de gestion des sites et sols potentiellement pollués, en vigueur au ministère chargé de l'environnement ;

- **Importance de l'activité** : importance de l'activité selon la réglementation sur les ICPE. Dans le cas d'activités multiples sur un site, la catégorie la plus importante l'emporterait, bien que l'expérience montre que les « petits » sites à déclaration génèrent souvent des pollutions plus importantes que les grands sites qui ont plus de moyens pour appliquer une gestion environnementale efficace ;
- **Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s)** : le nombre de ces accidents et pollutions connus conférerait un degré de priorité accru si une hiérarchisation des diagnostics devait être envisagée ;
- **Date de modification** : enregistrement automatique de la date de dernière modification de cet onglet.

3.4. LA SAISIE DES DONNEES DANS BASIAS ET LE REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE

La saisie dans la base de données BASIAS des informations récoltées est faite au fur et à mesure de l'exploitation des dossiers d'archives (dans ce contexte spécifique de l'IHU de AM). Chacune des personnes impliquées sur cette tâche en assure l'instruction dans BASIAS pour les données la concernant.

Dans BASIAS/IHU-AM ont aussi été instruites les fiches de sites relatifs aux stations d'épuration et aux friches inventoriées par la DDE dans son inventaire de 2005.

Compte tenu du fait que toutes les références des dossiers d'archives initialement retenues ont été exploitées, le regroupement des fiches a pu être réalisé, tant pour les documents papier que pour les fiches de sites dans BASIAS. Ce regroupement a été fait au fil des saisies dans BASIAS, mais aussi et surtout grâce au calage des sites sur le parcellaire cadastral, chaque fois qu'il était constaté que des données initialement considérées distinctes, s'avéraient appartenir à un même lieu géographique, donc à un même site.

Le nombre de sites résultant de l'IHR initial était de 1027 répartis sur l'agglomération d'Amiens Métropole. Au fil des dépouillements des dossiers archivés et des saisies dans BASIAS, le nombre de fiches instruites dans la base de données s'est élevée aux environs de 1200 fiches. Ensuite, compte tenu des regroupements de certaines d'entre elles suite aux calages sur cadastre (cf. § 3.6) qui ont permis

d'identifier de nombreux doublons, la base de données BASIAS pour Amiens Métropole a été ramenée à 1125 sites à fin décembre 2010.

3.5. DOCUMENTS UTILISES ET PRINCIPE DE LA LOCALISATION DES SITES, A LA PARCELLE

La finalité de l'Inventaire Historique Urbain (IHU) est de donner les éléments permettant d'élaborer une couche graphique représentant l'emprise de chaque site inventorié, à l'échelle du parcellaire cadastral actuel, couche qui constituera un outil de « mémoire » des activités industrielles et qui trouvera sa place dans le Système d'information géographique des communes concernées.

Pour arriver à cette fin, il convient :

- d'une part, de détenir des informations précises relatives au site afin de permettre sa localisation, telle qu'une adresse détaillée valide et surtout des plans du site à localiser ;
- d'autre part, de cerner au mieux les évolutions du tissu urbain du quartier où le site ancien était situé afin de le positionner avec le maximum de précision et ainsi pouvoir identifier le parcellaire cadastral actuel concerné. Les plans communaux de diverses périodes de vie de l'agglomération sont alors indispensables.

3.5.1. Les plans communaux et documents utiles à la localisation

Un ensemble de plans scannés a été mis à disposition de l'étude par Amiens Métropole. Il s'agit de plans relatifs à la commune d'Amiens :

- un plan de la commune d'Amiens, à l'échelle du 1/5 000^{ème}, datant de 1858 (plan Pinsard) ;
- les plans à 1/500 élaborés par le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière (C.T.R.I) datant de 1942 et 1943 et les plans à 1/500 élaborés par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U) datant de 1946 à 1947 ;
- les plans à 1/2 000 mis à jour en 1959 ;
- un plan à l'échelle du 1/5 000 datant de 1959, dessiné par Gollain (géomètre contribuant à l'élaboration des plans d'Amiens depuis au moins 1943).

Tous ces plans ont été géo-référencés soit grâce aux systèmes de coordonnées quand ils existent sur le plan (Lambert I), soit grâce à des éléments cartographiques caractéristiques qui sont demeurés inchangés au cours des ans.

Il convient de noter que pour certaines parties de la ville d'Amiens, en l'absence de coordonnées cartographiques, il aurait été strictement impossible de géo-référencer correctement les plans en raison des profondes modifications de la trame urbaine dues aux destructions et reconstructions liées en particulier à la deuxième guerre mondiale.

A l'issue des premiers bombardements allemands en 1940, les premiers plans à 1/500 (datant de 1942 et 1943) sont élaborés par le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière (C.T.R.I) par les gradés allemands, et par Pierre Dufau l'architecte en chef adjoint de la reconstruction d'Amiens. Ces plans présentent les zones endommagées et les premiers projets de reconstructions mais dans l'ensemble ils constituent de très fidèles reflets d'une ville qui a conservé une allure proche de celle qu'elle avait à la fin du XIX^e siècle.

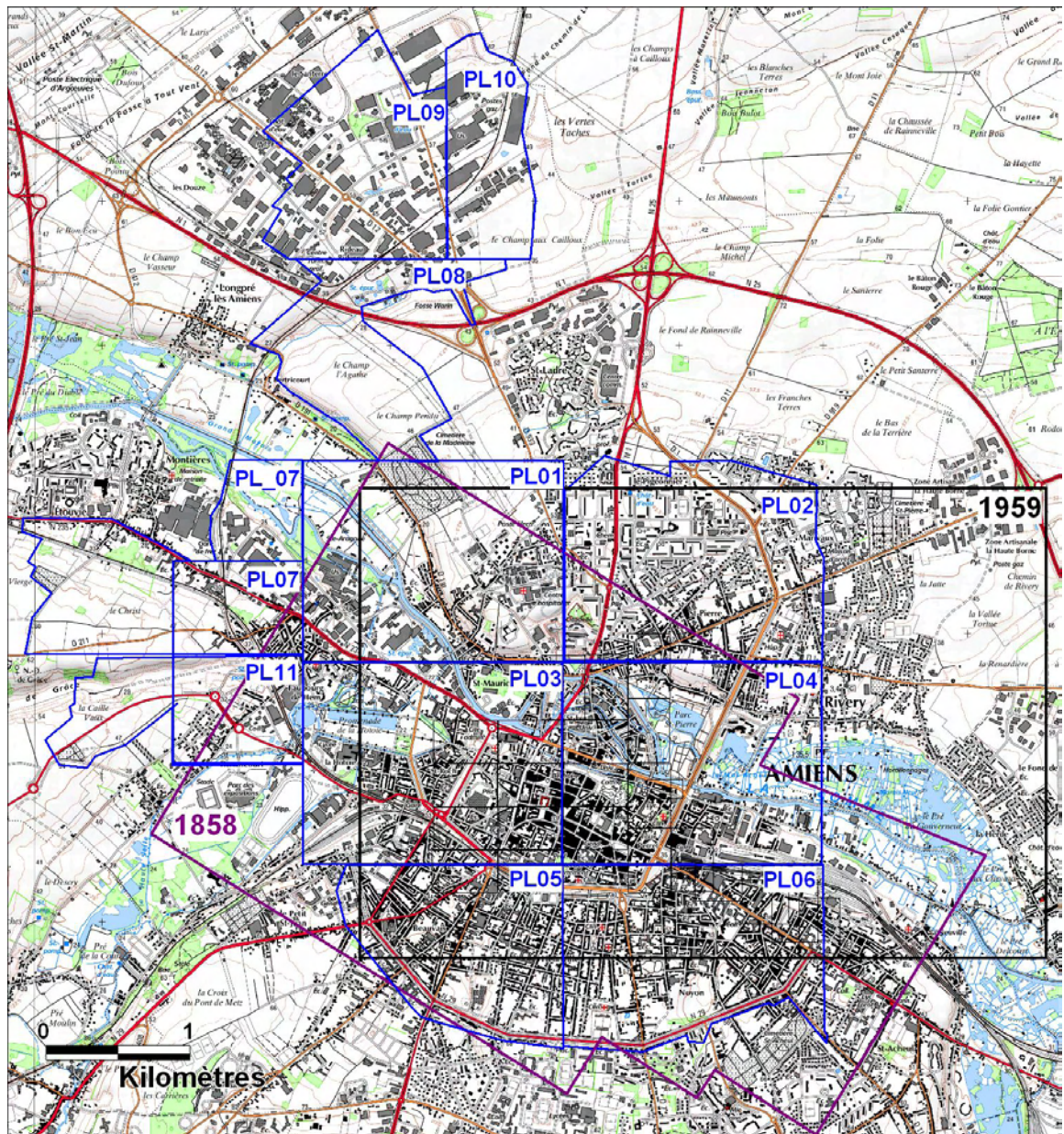


Illustration 2 : Les surfaces couvertes par les différents plans scannés mis à disposition par Amiens Métropole et géoréférencés.

Contour violet : plan de 1858, contour noir : plan de 1959, contours bleus : plan à 1/2000^{ème} de 1959. Les contours représentent les zones effectivement renseignées en termes cartographique (et non la forme du plan).

En 1944, ce sont les bombardements anglais qui bouleversent la ville et les plans à 1/500 élaborés par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (M.R.U) datant de 1946 à 1947, préfigurent la ville actuelle telle qu'elle est déjà presque parfaitement représentée sur les plans à 1/2 000 mis à jour en 1959.

Les illustrations 2 et 3 présentent les zones couvertes par ces différents plans communaux. Sans l'aide de ces plans, superposés au cadastre actuel, il aurait été parfois bien difficile, voire impossible, de localiser certains sites sur la commune d'Amiens.

Pour les communes hors Amiens, les modifications urbaines ont été moins marquées et le cadastre actuel a généralement suffi à permettre la localisation, sous réserve que les sites aient faits l'objet d'un plan conservé dans les dossiers exploités.

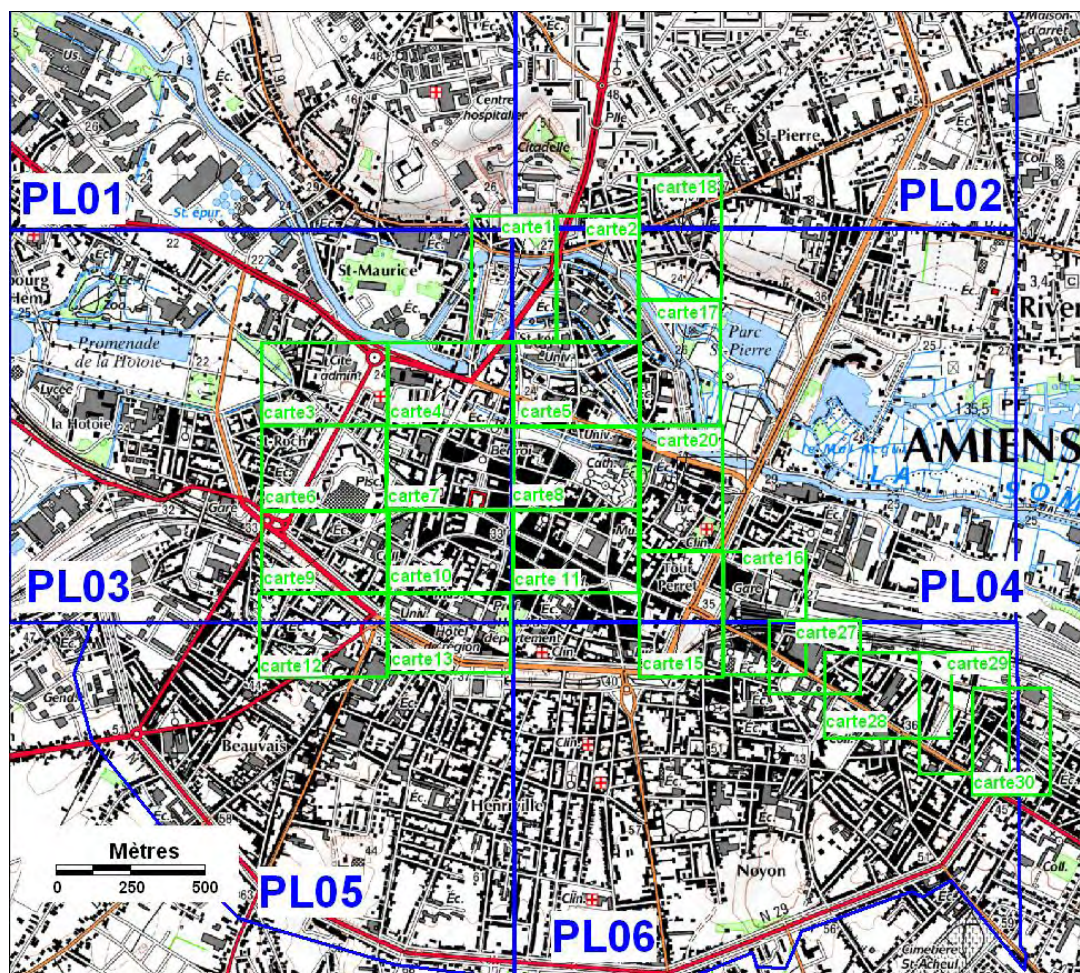


Illustration 3 : Les surfaces couvertes par les différents plans scannés mis à disposition par Amiens Métropole et géoréférencés.

Zoom de l'illustration précédente. Contours bleus : plan à 1/2000^{ème} de 1959. Contours verts : cartes à 1/500^{ème} de 1942 à 1947.

3.5.2. Le principe de la localisation à la parcelle

La localisation d'un site à l'échelle du parcellaire cadastral consiste à recenser toutes les parcelles actuelles qui sont concernées, totalement ou partiellement, par l'emprise de l'ancien site. En raison des remembrements et modifications du parcellaire cadastral au cours des décennies, le contour constitué par ces parcelles actuelles ne se confond donc pas forcément avec le contour réel du site et cela d'autant plus que le site est ancien.

Devant ce constat, il est apparu opportun d'indiquer le degré de précision de chaque localisation. Il s'agit d'une information supplémentaire pour l'utilisateur de la base de données mais aussi d'une mise en valeur du travail minutieux réalisé lors de la localisation. Ces aspects sont abordés au fur et à mesure des exemples de localisation rencontrés (cf. § 3.6).

3.6. LES DIFFERENTS EXEMPLES DE CALAGE DES SITES SUR LE PARCELLAIRE CADASTRAL ACTUEL

Outre l'utilisation des plans communaux anciens disponibles, qui permettent de bien cerner l'évolution de la trame urbaine, la qualité et la précision de la localisation va dépendre de la présence ou non de plans dans le (ou les) dossier(s) d'archives relatif(s) au site, ainsi que de la qualité de ce plan. Les différents exemples ci-après permettent de prendre la mesure de la disparité de cette qualité.

3.6.1. Localisation des sites disposant d'un plan

Le rôle d'un plan spécifique au site dans le succès d'une localisation est essentiel. Il existe également une relation entre la qualité de ce plan et la probabilité de localiser correctement le site.

Le plan idéal est réalisé par un géomètre, il présente des cotes, une échelle, une orientation, des repères en dehors du site au sens strict, tels que des noms de rues, par exemple.

a) Cas des sites avec un plan superposable directement sur le parcellaire actuel

Dans l'exemple suivant, le site relativement récent est facilement repérable, simplement sur la base du plan du dossier (illustration 4) qui peut être comparé directement avec le parcellaire actuel (illustration 5).

Dans ce cas particulier, le parcellaire a peu évolué et les parcelles sélectionnées permettent de reconstituer parfaitement le contour du site. La précision relative à la localisation est inscrite dans le champ « commentaire » de l'onglet « propriété » dans BASIAS. Dans le cas présent, il sera indiqué que le site est localisé d'après le plan et que les parcelles représentent parfaitement l'emprise du site (indiqué PP, pour « parcellaire parfait »).

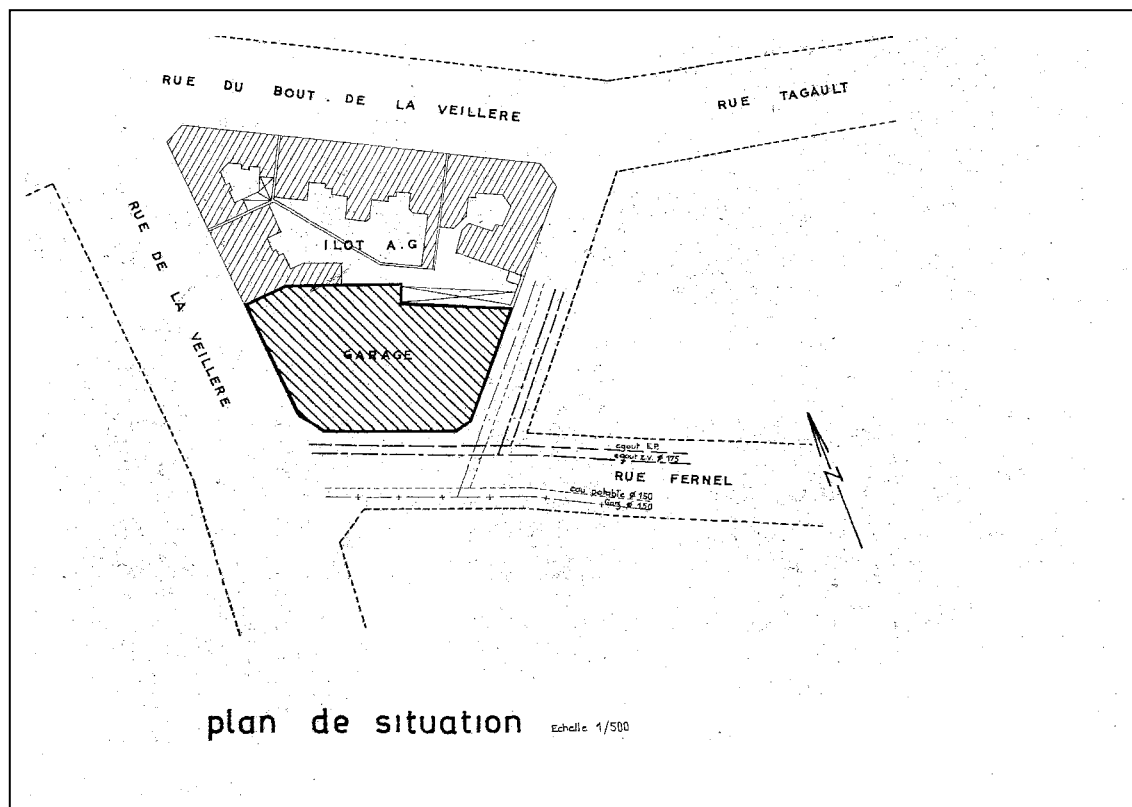


Illustration 4 : Plan du site PIC-I-80 00418 datant de 1969



Illustration 5 : Contour du site PIC-I-80 00418 tel que visible sur le cadastre actuel. Il englobe deux parcelles actuelles

b) Cas des sites avec un plan indiquant un périmètre différent du parcellaire actuel

Dans l'exemple suivant, le site est identifié grâce à un plan datant de 1858 (illustration 6). Le plan est jugé correct et présente une échelle. Le site, un atelier d'apprêt du velours, est situé aux numéros 4 à 10 de la rue des Poirés, rue devenue depuis la rue Fernel. Il est possible de localiser le site avec précision à l'aide du plan du dossier (en étudiant les cotes) et en se basant sur le plan de 1942 qui présente des parcelles inchangées depuis au moins la date du dossier (illustration 7). Le site est localisé sur la parcelle des numéros 6-8 de la rue Fernel de 1942, lesquels correspondent au n°6 de la rue Fernel de nos jours (illustration 8).

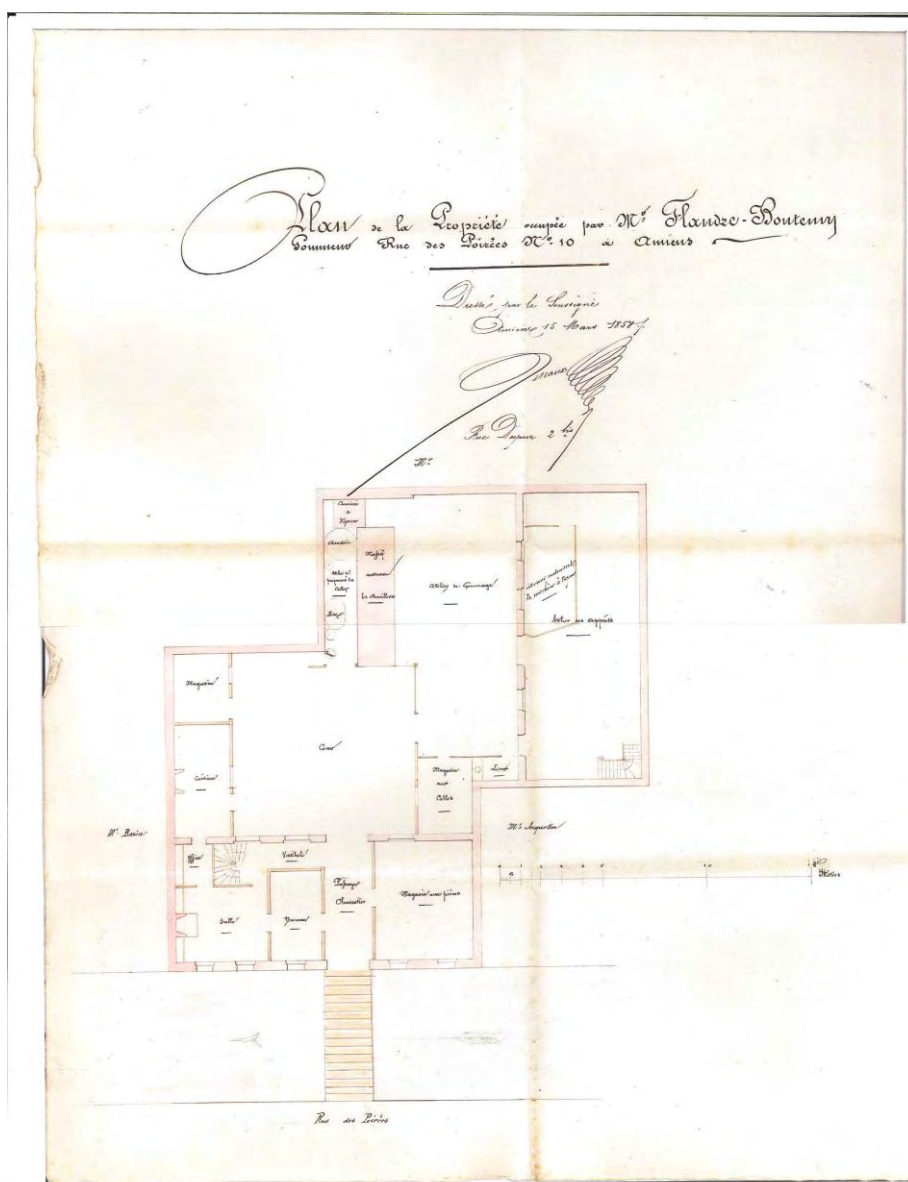


Illustration 6 : Plan du site PIC-I-80 00065 datant de 1858.

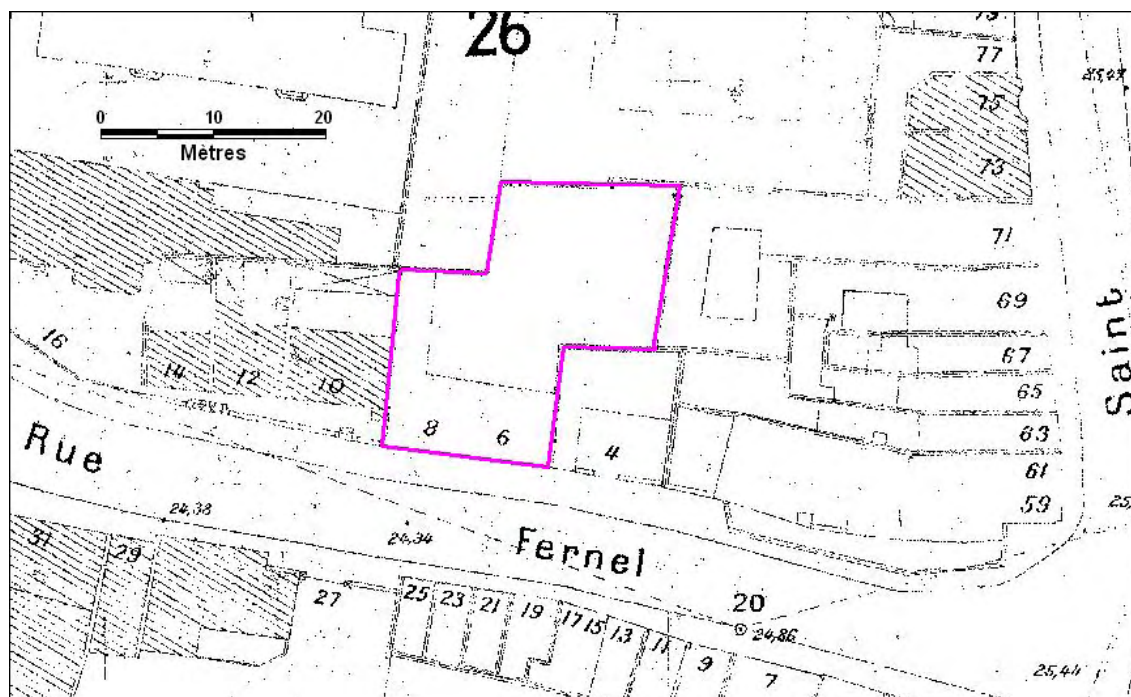


Illustration 7 : Contour du site PIC-I-80 00065 telle que visible sur le plan de 1942.



Illustration 8 : Contour du site PIC-I-80 00065 reporté sur le parcellaire cadastral actuel (2007). La parcelle actuelle concernée par l'ancien site est représentée en jaune.

Comme le parcellaire a cependant profondément évolué, un contour du site a été établi pour conserver sa précision. La précision relative à la localisation inscrite dans le champ commentaire de l'onglet « propriété » dans BASIAS indiquera alors que le site est localisé d'après le plan et qu'un contour a été établi. L'élaboration de contour des sites relève du souhait de partager avec l'utilisateur (Amiens Métropole) le fruit du travail minutieux réalisé lors de la localisation.

NB : Notons aussi que de très nombreux exemples de cette nature, où des plans de dossiers anciens (datant du milieu du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle) ont parfaitement trouvé à se positionner sur les plans de reconstruction datant des années 1942-1943, confortent l'adéquation de ces derniers à représenter les périodes antérieures à leur réalisation.

c) Cas des sites ayant plusieurs plans de différentes dates

Quand un site présente plusieurs plans relatifs à différentes périodes, ces plans sont tous étudiés. Les parcelles sélectionnées sont celles qui représentent le contour du site le plus récent, sauf quand ce dernier est moins précis qu'un plan antérieur.

d) Cas des sites avec un plan imprécis

La présence de plan ne constitue malheureusement pas systématiquement une garantie de localisation. Dans l'exemple suivant, le plan du site est considéré comme partiellement « défaillant ». Le site de la teinturerie Borel (PIC-I-80 00310) est situé en 1903, au 3 rue de Guyenne, comme l'indique le plan du dossier (illustration 9), rue devenue depuis, rue Grenier et Bernard.

Ce plan a été réalisé à main levée. Il traduit l'existence du site entre la rue et la « rivière ». A l'observation du plan à 1/500 de 1942 (illustration 10), la parcelle située au numéro 3 rue Grenier et Bernard présente de nombreuses compatibilités avec le plan du site. Elle est située entre la rue et le bras de la Veillère et présente un décrochement, mais l'enveloppe globalement rectangulaire du site tel que visible sur le plan du dossier n'est pas retrouvée.

Dans le cas présent, par précaution, le plan est considéré comme partiellement défaillant et le site est localisé d'après l'adresse ancienne en indiquant néanmoins que le plan est compatible (mais non déterminant).

Comme le parcellaire a profondément évolué (illustration 11), un contour a été établi pour conserver la mémoire de l'emplacement supposé du site. Pour le distinguer d'un contour établi d'après un plan du dossier, il est indiqué qu'il a été élaboré sur la base du cadastre communal ancien (plans de 1942-1943).

*H. Borel Peinture Sgraisneur Amiens
3 rue de Sully*

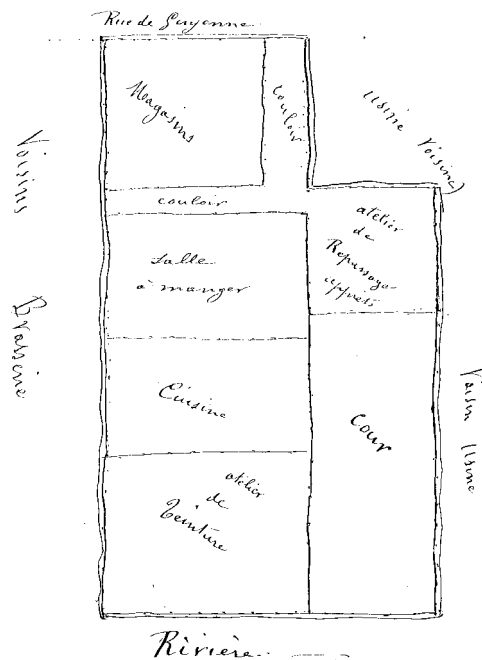


Illustration 9 : Plan du site PIC-I-80 00310 datant de 1903.

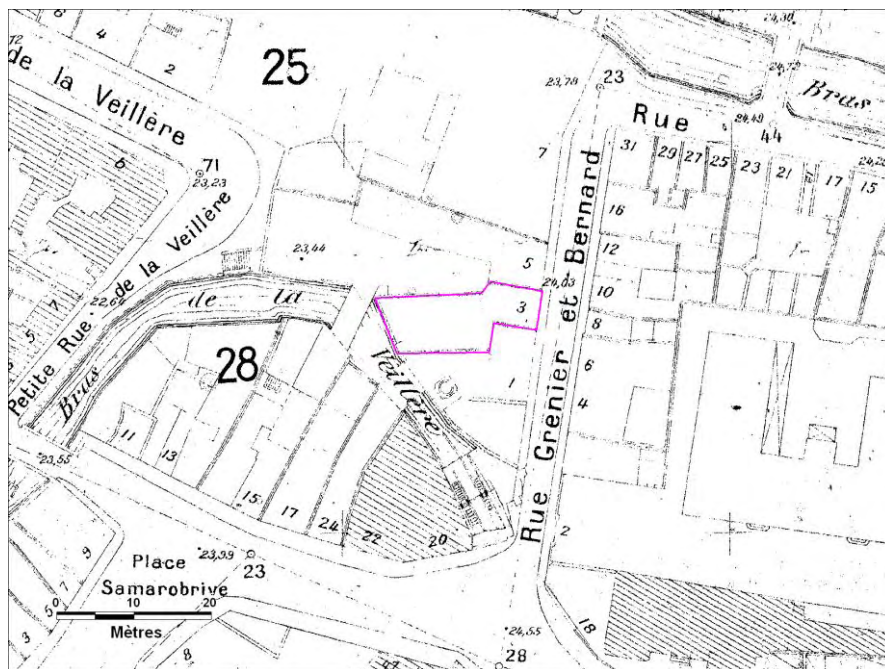


Illustration 10 : Représentation du n°3 rue Grenier et Bernard sur le plan de 1942.

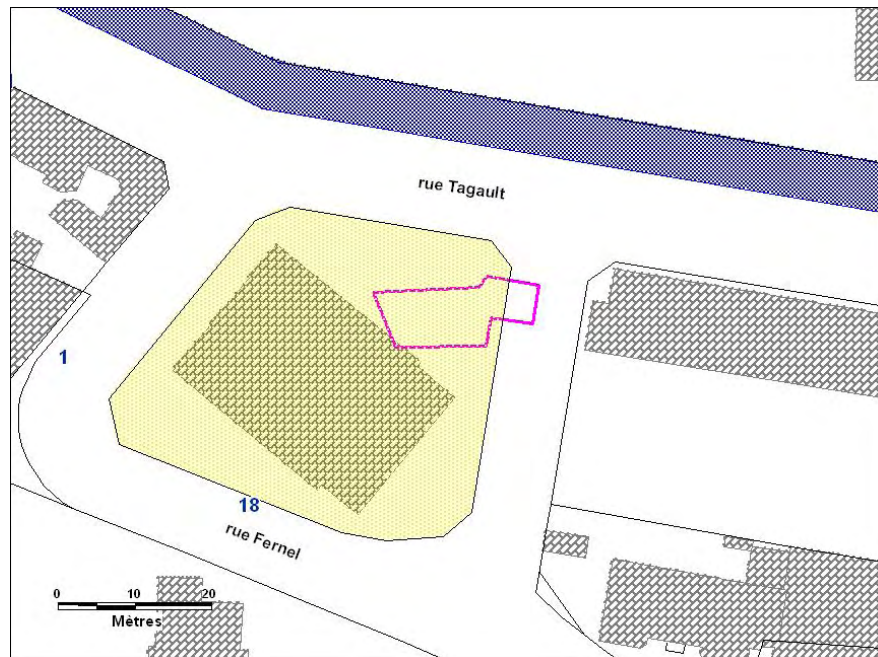


Illustration 11 : Report du contour sur le parcellaire cadastral actuel. La parcelle actuelle concernée par le site est représentée en jaune.

3.6.2. Absence de plan valide mais présence d'adresse dans le dossier

Une des principales limites rencontrées dans le cadre de ce travail est l'absence de plan, ou l'existence de plans complètement défaillants qui ne permettent pas de repérer le quartier où se trouvait l'ancien site. Plusieurs situations existent alors.

a) L'adresse du dossier correspond à une adresse actuelle et est postérieure à la reconstruction

On attribue alors au site la parcelle correspondant au numéro sur la rue, en ayant au préalable vérifié que l'adresse du site est postérieure à la reconstruction pour s'assurer que le tracé de la rue n'a pas été significativement modifié. En effet, certains noms de rue ont été réattribués lors de la reconstruction alors que ces rues ne sont plus du tout situées au même endroit (cf. ci-après).

b) L'adresse du dossier correspond à une adresse actuelle et est antérieure à la reconstruction

Si l'adresse du dossier est antérieure à la reconstruction, il convient d'avoir à l'esprit que le tracé de la rue a pu être significativement modifié et que l'adresse du dossier ne correspond donc pas forcément à une adresse actuelle.

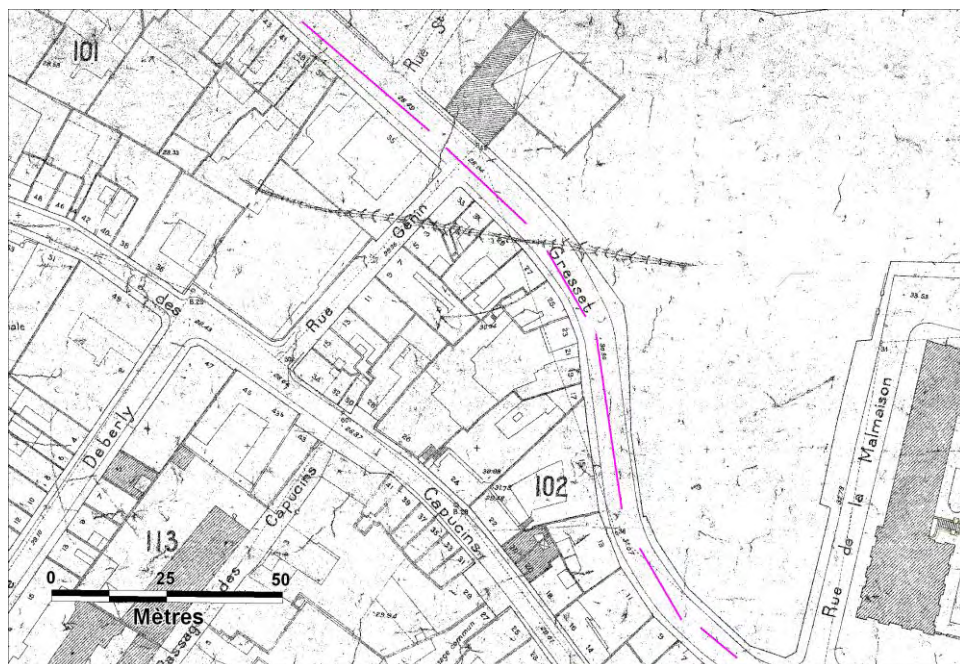


Illustration 12 : Le trajet de la rue Gresset visible sur le plan de 1942 est surligné en rose.

Sur l'illustration 12 est présenté un bout de la rue Gresset telle qu'elle était encore visible en 1942. Actuellement une rue porte le nom de Gresset mais son tracé est bien différent (Illustration 13) :

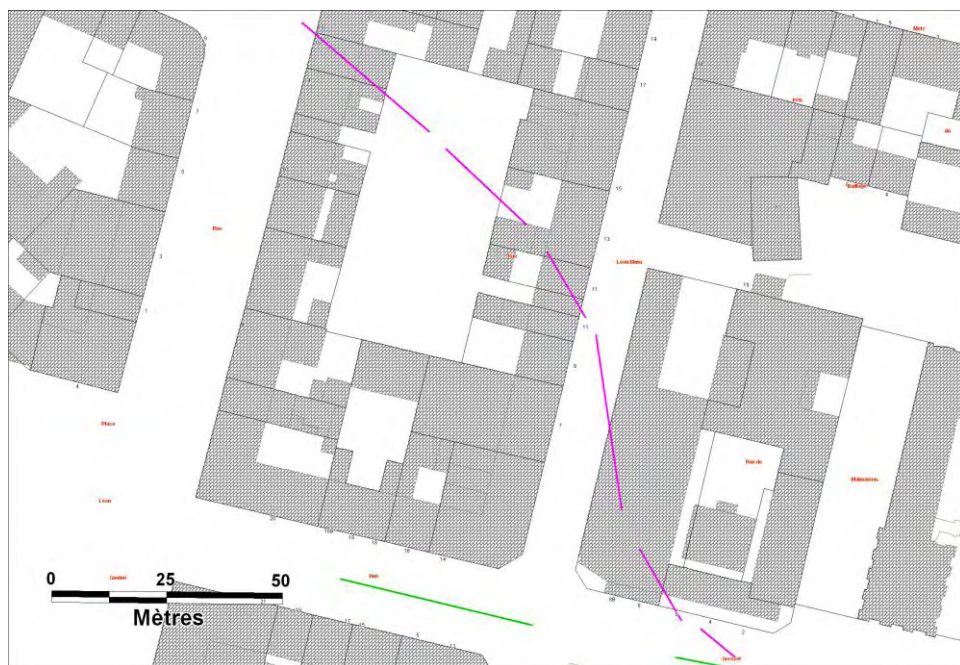


Illustration 13 : La rue Gresset actuelle est surlignée en vert, le tracé antérieur est surligné en rose.



Illustration 14 : Superposition du cadastre ancien (1942) et du cadastre actuel (2007). En rouge sont représentées les parcelles localisées au n°19 de la rue Gresset selon les périodes.

Dans ces conditions, il est aisé de concevoir qu'une localisation sur la seule base de l'adresse, qui en l'occurrence est peu certaine, devient alors radicalement fautive si elle ne prend pas en compte les modifications urbaines et les changements des noms des rues. Ainsi, l'illustration 14 présente les deux parcelles qui seraient potentiellement sélectionnées sur la seule base de l'adresse selon la date des plans consultés. Dans cet exemple, le site situé avant 1942 au n°19 rue Gresset (au centre de l'illustration) sera localisé à l'adresse actuelle 7 rue Léon Blum (cette adresse sera mentionnée dans BASIAS).

c) L'adresse du dossier ne correspond pas à une adresse actuelle

Quand l'adresse du dossier ne correspond pas à une adresse actuelle, il convient dans un premier temps de retrouver la rue mentionnée. Pour cela, nous disposons de différents outils :

- un site internet bien documenté, intitulé Amiens hier et aujourd'hui⁷, qui présente l'historique des noms des rues de la ville d'Amiens ; ainsi qu'une nomenclature des rues d'Amiens issues des manuscrits Pinsard. Ces aides permettent de pré-localiser le lieu d'intérêt mais les rues vraiment anciennes n'y sont pas systématiquement recensées et l'évolution des numérotations n'est pas connue ;

⁷ <http://fj.sauval.pagesperso-orange.fr/WEBAMIE0.HTM> Copyright - AMIENS hier et aujourd'hui : histoire de notre ville. © 2002- 2011 : F. et J. SAUVAL-SCHMUTZLER.

- le plan Pinsard de 1858, à partir duquel certaines des rues anciennes non retrouvées dans les documents précédents, ont cependant pu être localisées.

Ainsi par exemple, un site dont l'adresse était 12 rue des Poirés, sera localisé sur la base de l'adresse au 12 rue Fernel telle que positionnée sur le plan de 1942 puisqu'il a été validé localement (cas du site PIC-I-80 00065, aux illustrations 6 à 8) et que la numérotation a peu évolué (changement du nom de la rue mais pas de son tracé, ni de sa numérotation). Ainsi, il sera bien précisé dans le champ commentaires de l'onglet « propriété » de la base BASIAS que le site a été localisé par l'adresse en supposant que le n°12 rue des Poirés est devenu le n°12 rue Fernel (ce dernier est visible sur le plan ancien).

d) Réserves relatives à la localisation à l'adresse

Il sera bien compris que, malgré les précautions prises, la localisation sur la base de l'adresse seule conserve une imprécision dès lors qu'on ne dispose pas de plans cadastraux spécifiques correspondant précisément à l'âge du plan du dossier. Même dans ce cas, il n'est pas toujours possible de définir l'extension du site (sauf si l'exploitant est propriétaire auquel cas, le nom du propriétaire sera visible sur le cadastre et c'est la propriété globale qui pourra être retenue).

3.6.3. Les sites non localisables

Ces sites résultent, le plus souvent de l'absence d'adresse précise telle que l'absence de nom de rue (ex : teinturerie Leroy et Vollin, à Amiens) ou l'absence de numérotation (ex : dépôt d'immondices des Ets Ternois et Guidon, route de Doullens). Cette information est également saisie dans le champ « commentaires » de l'onglet propriété de la base BASIAS.

3.7. PRINCIPE DU GEO-REFERENCEMENT XY DES SITES DANS LE CADRE DE L'IHU

Le chapitre 3.3.4 a permis d'expliquer pourquoi les coordonnées relevant de la démarche IHR antérieure étaient entachées d'erreur, tant pour celles du centroïde des sites établies sur la base de la carte IGN à 1/25 000^e, que pour celles établies par géocodeur sur l'adresse ancienne, dont la validité (changement éventuel du nom de la rue, variation de numérotation dans la rue, ou évolution du tracé de la rue dans le tissu urbain) ne peut pas être vérifiée dans le cadre de l'IHR.

Tous les sites localisés dans le cadre de cette étude IHU d'Amiens Métropole, que ce soit sur la base de plans ou d'après les adresses, présentent désormais dans BASIAS de nouvelles coordonnées XY issues de l'observation à l'échelle du parcellaire cadastral concerné par ces sites. Ce géo-référencement XY d'un point centroïde défini pour les sites localisés selon les principes du paragraphe ci-dessous est établi selon le Lambert I Nord.

Les nouvelles coordonnées XY définies dans le cadre de l'opération IHU, lesquelles viennent remplacer les précédentes coordonnées existant dans la base de données BASIAS relatives à l'IHR, ont été définies sur la base des principes suivants :

- L'emprise de l'ancien site est correctement représentée par la ou les parcelles du cadastre actuel : le point des coordonnées XY est un point centroïde aux parcelles concernées ;
- L'emprise de l'ancien site est bien distincte de celle constituée par les parcelles du cadastre actuel. Dans ce cas, un contour a été établi lors de la localisation et le point des coordonnées XY correspond au centroïde de ce contour.

3.8. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La réalisation d'une couche SIG au format MIF/MID compatible avec le système d'information géographique d'Amiens Métropole constitue une des deux tâches principales de cet IHU.

Le personnel du service SIG de Amiens Métropole a fourni les plans et les fichiers numériques des cadastres, utiles à la réalisation de cette opération.

La tâche relative au calage des sites sur le parcellaire cadastral a consisté à :

- Localiser les sites par MAPINFO (à l'aide des photocopies, des scans des plans d'archives et des documents utiles pour le repérage fournis par AM), sur le parcellaire cadastral référencé 2007 livré par AM ;
- Déterminer la ou les parcelles actuelles sur lesquelles se trouve ou se trouvait le site inventorié ;
- Saisir dans BASIAS les données relatives aux références cadastrales (Section, N° des parcelles concernées...). Les parcelles sont saisies selon le format suivant, tel qu'il est utilisé par AM dans son SIG : N°Insee de la commune (5 chiffres)/section au sein de la commune (1 ou 2 lettres)/numéro de la parcelle (nombre).

Ainsi, il sera possible de faire une jointure entre la base de données BASIAS et le parcellaire du SIG d'Amiens Métropole.

Comme on l'a vu précédemment (cf. §3.6), certains sites ont fait l'objet d'un traçage de leur contour réel (quand élaboré d'après plan) ou supposé quand élaboré à partir de l'adresse sur la base du parcellaire ancien (pour certains sites ne présentant pas de plans). Dans le SIG (Mapinfo), une table d'informations relatives aux contours des sites, dénommée **table « Contours »** a donc été créée.

Cette table contient 210 contours de sites sous la forme de 210 lignes instruites avec les champs suivants :

- Le champ **indice_national** renvoie le numéro de fiche BASIAS au format PIC-I-80 XXXXX ;

- Le champ **commentaires** permet de rappeler la nature du contour. En présence de plan, le contour représenté est celui du site (ex : contour site) ou quand le contour est élaboré sur la base des cadastres anciens (ex : contour établi sur la base de l'adresse, positionnée sur cadastre ancien) ;
- Le champ **annee_reference** indique l'année pour laquelle le contour de site est déterminé. Quand plusieurs plans sont disponibles, c'est le plan représentant le contour le plus récent qui est choisi sauf quand ce dernier est moins précis qu'un plan antérieur.

3.9. BILAN DES TRAVAUX DE CALAGE SUR LE CADASTRE

Ce bilan est établi sur l'état de la base de données sub finalisée au 31 décembre 2010, abstraction faite des variations des éléments statistiques générées par les contrôles réalisés ultérieurement au cours de la finalisation, lesquels vont légèrement modifier le nombre final de sites (par regroupement de doublons).

3.9.1. Calage des sites sur le parcellaire cadastral, à partir des plans récupérés dans les dossiers d'archives

Dans la base originelle (IHR) il y avait 1027 fiches de sites concernant le territoire d'Amiens métropole, dont 415 fiches de sites (40,4% des 1027 sites initiaux) signalaient des références de dossiers d'archives pouvant contenir des plans ; ces dossiers ont donc été ré exploités pour retrouver les plans concernés.

Après avoir finalisé les dépouillements des dossiers archivistiques et avoir terminé le calage des sites sur cadastre, il s'avère que la base de données BASIAS comporte (au 31 décembre 2010) 1125 fiches de sites dont 458 présentent des plans, mais :

- Pour 391 d'entre eux, des plans valides ont permis une localisation précise sur parcellaire cadastral,
- Pour 67 des plans trop peu détaillés ne permettent pas une localisation certaine sur le parcellaire actuel, mais ils ont alors été, pour la plupart localisés sur la base de l'adresse calées sur les cadastres communaux anciens.

3.9.2. Calage des sites sur le parcellaire cadastral, à partir de l'adresse (à défaut de plan valide)

Sur les 1027 sites de la base originelle (IHR) il y en avait 612 (59,6%) qui ne présentaient pas de plan.

A la date de ce bilan, la base de données (IHU_AM) compte 1125 fiches de sites dont 668 ne présentent pas de plan et 67 sites (cf. précédemment) présentent des plans trop imprécis ; cela fait donc, au total, 735 sites qui ont fait l'objet d'une réflexion pour tenter de les localiser par l'adresse.

In fine, sur ces 735 sites :

- 391 ont pu être localisés par l'adresse après en avoir vérifié la validité par rapport aux noms des rues actuelles ou anciennes ;
- 344 n'ont pas pu être localisés sur cadastre faute de disposer de plan précis ou d'adresse suffisamment détaillée.

4. Conclusion

Nous tenons à souligner, tout d'abord, l'excellent accueil qui nous a été réservé, tant par les responsables en charges des archives (AD/80 et Préfecture) que par le personnel du service SIG de Amiens Métropole.

Ces conclusions sont établies sur l'état de la base de données sub finalisée au 31 décembre 2010, abstraction faite des variations des éléments statistiques générées par les contrôles réalisés ultérieurement au cours de la finalisation, lesquels vont légèrement modifier le nombre final de sites (par regroupement de doublons).

La base de données de l'IHU d'Amiens Métropole contient à ce jour 1125 sites.

4.1. BILAN SUR LES ASPECTS RELATIF A L'EXPLOITATION D'ARCHIVES

On notera que :

- 325 liasses d'archives répondant aux critères de l'IHU ont été exploitées au cours des années 2008 et 2009.
- 3142 photocopies et autant de scans ont été réalisés à partir des plans disponibles dans les dossiers d'archives,
- environ 580 fiches de sites existant ont pu être complétées,
- 98 sites nouveaux ont été créés (décompte réalisé après regroupement des doublons observés lors des calages sur cadastre).

4.2. BILAN SUR LES ASPECTS RELATIFS AU CALAGE DES SITES SUR LE CADASTRE ET A LEUR GEORERENCEMENT

Sur les 1027 sites initialement présents sur le territoire d'Amiens métropole résultant de la base originelle (IHR) il y en avait 526 qui présentaient des coordonnées X et Y (soit 51,22% des sites alors inventoriés), dont 255 sites ayant des plans et 271 sites n'ayant pas de plan.

On a vu que ces coordonnées étaient entachées d'imprécisions compte tenu de l'échelle de travail à 1/25000e qui était celle de l'IHR, ou du géocodage automatique sur l'adresse sans en avoir vérifiée la validité.

On retiendra désormais que, sur ces 1125 sites inventoriés dans l'IHU d'AM :

- 391 ont pu être localisés grâce aux plans valides (soit 35% des sites recensés) ;
- 390 ont pu être localisés par l'adresse (soit 35% des sites recensés) après avoir vérifié la validité de cette adresse par rapport aux noms des rues actuelles ou anciennes ;

- 344 n'ont pas pu être localisés sur cadastre faute de disposer de plan ou d'adresse suffisamment précise (soit 30% des sites recensés).

Dans cette base de données de l'IHU, sur les 1125 sites recensés, 781 sites ont pu être géo-référencés (soit 69,4% des sites recensés à ce stade) avec de nouvelles coordonnées XY, beaucoup plus précises que les précédentes car définies à partir des parcelles cadastrales occupées par les activités inventoriées.

Le géo référencement de ces 781 sites est établi de la façon suivante :

- 391 sites sont géo référencés par un point centroïde aux parcelles concernées par l'emprise de l'ancien site ;
- 390 sites sont géoréférencés par l'adresse ancienne, généralement calée sur les cadastres anciens de la même époque, auxquels elles étaient donc considérées compatibles, avant de les corrélérer sur le cadastre actuel.

5. Bibliographie

Callier L., Fauconnier D., Gérard J.P., Nowak C. (2001) - Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels (année 2001). BRGM/RP-50557-FR, 210 p.

Callier L. et Clozel B. avec la collaboration de m^{elles} **Berlèque E. et Lemaitre C. (2008)** - Calage méthodologique de l'Inventaire Historique Urbain (IHU) d'Amiens métropole ; Rapport d'étape : BRGM RP-56595-FR ; 80 pages, 4 tableaux, 9 annexes.

Callier L. et Clozel B. avec la collaboration de messieurs **de Bruyne M. et Jacquemin R. (2009)** : L'Inventaire Historique Urbain (IHU) d'Amiens métropole ; Rapport d'étape – Année 2 : BRGM RP-57786-FR ; 80 pages, 1 tableau, 9 annexes.

DRE Picardie (2005) – Recensement des friches d'activité de la Somme. Résultats définitifs et analyse normative du potentiel foncier représenté par les friches recensées ; Rapport final, novembre 2005.

Gérard J.P., Callier L. (2001) - Notice de l'application informatique BASIAS v2.0. Rapport BRGM/RP-51148-FR, 204 p.

Maton D. (2004) avec la collaboration de **Nail C., Wuilleumier A., Aeck C., Bacquet I., M'Bassé M., Jacquot L., Lallau A., Cocu S., Pereira L et Ramon C.** - Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service du département de la Somme - Région Picardie. BRGM/RP-53414-FR, 91 p., 11 fig., 6 tb, 4 ann.

Annexe 1

Liste des 33 communes de l'agglomération d'Amiens Métropole, avec leur surface, le nombre de sites IHR initialement connu et le nombre de sites IHU trouvés, *in fine*, dans chacune d'elle

Les 33 communes de Amiens Métropole				
Nom des Communes	Code INSEE	Surface de chaque commune (en ha)	Nombre de sites (IHR) issus de l'inventaire départemental	Nombre de sites (IHU) après exploitation des archives de 2002 à 2008 et regroupement des doublons
Allonville	80020	1 058	1	1
Amiens	80021	5 006	864	937
Bertangles	80092	863	2	4
Blangy-Tronville	80107	1 252	3	3
Bovelles	80130	692	1	1
Boves	80131	2 538	26	31
Cagny	80160	536	4	5
Camon	80164	1 304	18	21
Clairy-Saulchoix	80198	670	0	0
Creuse	80225	512	0	0
Dreuil-les-Amiens	80261	321	4	5
Dury	80261	1 105	21	23
Estrées-sur-Noye	80291	596	0	0
Glisy	80379	551	5	5
Grattepanche	80387	675	1	1
Guignemicourt	80399	449	0	0
Hébécourt	80424	504	1	2
Longueau	80489	345	16	14
Pissy	80626	667	0	0
Pont de Metz	80632	787	6	7
Poulainville	80639	1 254	4	6

Nom des Communes	Code INSEE	Surface de chaque commune (en ha)	Nombre de sites (IHR) issus de l'inventaire départemental	Nombre de sites (IHU) après exploitation des archives de 2002 à 2008 et regroupement des doublons
Remiencourt	80668	470	0	1
Revelles	80670	1 466	1	2
Rivery	80674	647	15	17
Rumigny	80690	783	2	2
Saleux	80724	798	15	15
Salouël	80725	465	6	9
Saveuse	80730	404	1	1
Sains-en-Amiénois	80696	994	2	3
Saint-Fuscien	80702	1 002	2	3
Saint-Saufieu	80717	776	3	2
Thézy-Glimont	80752	675	0	0
Vers-sur-Selle	80791	1 134	3	4
TOTAL		31 299	1 027	1125

Annexe 2

Demande de l'autorisation préfectorale relative à la communication administrative au BRGM des dossiers à exploiter disponibles aux AD/80 et réponse du Préfet

Demande du BRGM

Rivery, le 04 février 2008

Monsieur le Préfet de la région
Picardie
Préfet de la Somme
51, rue de la République
80000 Amiens

Nos/réf : CN/LC/VG-2008-0043

Objet : dérogation pour consultation de documents d'archives

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de ses opérations de service public, le brgm est amené à réaliser à partir de 2008 et pour une durée de trois ans, un recensement des sites industriels et artisanaux, anciens et actuels, sur le territoire des communes d'Amiens Métropole.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et des personnes et dans la continuité de l'Inventaire Historique Régional (IHR) mené en Picardie avant 2002. Elle vise, outre la mise à jour de l'inventaire existant (basias.brgm.fr), à sécuriser les actions foncières et les projets d'aménagement de la communauté d'agglomération en prévenant les conséquences d'une éventuelle pollution des sols.

Pour mener à bien ce recensement, il convient que le brgm puisse consulter des documents d'archives conservés aux Archives départementales de la Somme et au bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture.

Lors de la réunion de lancement méthodologique de l'opération, à laquelle étaient associés les deux services précités, il a été convenu que, conformément à la réglementation en vigueur, vous seriez interrogé sur la possibilité d'ouvrir à la consultation, conformément à la possibilité de dérogation générale offerte par l'article 2 du décret 79-1038 pour les documents de moins de 30 ans d'âge, l'ensemble des documents d'archives identifiés dans les annexes jointes.

Bien entendu, le brgm, agissant en tant que personne publique pour une collectivité territoriale, s'engage formellement à ne publier et à ne communiquer aucune information recueillie dans les documents pour lesquels votre autorisation de consultation par dérogation aux règles de communicabilité lui serait accordée, et qui serait susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la défense nationale ou à la

vie privée des personnes. De plus, les documents relevant d'un délai d'incommunicabilité supérieur à 60 ans (dossiers médicaux, dossiers de personnel, dossiers d'affaires portées devant les juridictions) seront exclus du champ de l'enquête.

La consultation de ces documents s'effectuera selon les normes édictées par la direction des Archives départementales, qui formera pour ce faire le personnel du brgm, qui rempliront un engagement de réserve conforme à la note AD/DEP 4630 du ministre de la Culture en date du 22 décembre 1995.

Pour des questions de volume des documents d'archives à consulter et de gestion de salle de lecture des Archives départementales, il a été convenu aussi que la consultation de ces documents s'effectuerait dans les locaux du BRGM à Rivery.

J'ai donc l'honneur de solliciter de votre bienveillance une dérogation pour la consultation de ces documents d'archives durant la durée totale de l'enquête (2008-2010) selon les conditions matérielles énoncée ci-dessus.

Dans l'espoir d'une réponse favorable et avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Christian NAIL

Directeur du Service Géologique
Régional de Picardie

PJ : côtes d'archives préfectorales et départementales sollicitées pour consultation

Copie :

Madame Cateau (Préfecture de la Somme - bureau de l'Environnement et du développement durable)

Madame Franque (Archives départementales de la Somme)

Lucien Callier (BRGM/EPI/SSP)

Réponse de monsieur le préfet

Le 6 mars 2008

Affaire suivie par Amélie CATTEAU Tél. : 03.22.97.80.14 amelie.catteau@somme.pref.gouv.fr

Le préfet de la région Picardie,
Préfet de la Somme

à

Monsieur le Directeur du Service Géologique Régional de Picardie
BRGM
3, avenue Claude Guillemin, BP 6009
45 060 ORLEANS Cedex 2

OBJET: Dérogation pour consultation de document d'archives concernant les dossiers liés à l'environnement.

Dans la continuité de l'Inventaire Historique Régional (IHR) réalisé sur l'agglomération amiénoise avant 2002, vous m'informez par lettre du 7 février dernier de votre projet d'effectuer un recensement exhaustif des sites industriels et artisanaux sur le territoire des communes d'Amiens Métropole afin de mettre à jour l'inventaire existant et de sécuriser les actions foncières et les projets d'aménagement de la communauté d'agglomération en prévenant les conséquences d'une éventuelle pollution des sols.

Afin de mener à bien cette opération qui se déroulera sur la période 2008-2011, vous sollicitez une dérogation pour la consultation des documents d'archives conservés au Archives départementales de la Somme et au Bureau de l'Environnement et du Développement Durable de la préfecture.

En application de l'article 2 du décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques, j'émet un avis favorable à la cette demande de dérogation aux conditions de communicabilité des documents d'archives publiques au profit du BRGM, sous réserve de l'approbation du ministre chargé de la culture (direction des Archives de France).

La présente autorisation de dérogation ne concerne que les documents d'archives référencés et joints à votre courrier ; elle est accordée au profit du BRGM, agissant en tant que personne publique pour la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Je ne vois pas d'obstacle à ce que ces documents puissent être consultés dans vos locaux à Rivery. Je vous demande toutefois de m'adresser pour accord, une semaine avant chaque sortie, la liste du lot concerné que vous irez retirer aux Archives départementales et que vous retournerez après exploitation dans son état de conservation initiale.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Yves LUCCHESI

Annexe 3

Tâches successives relatives à l'exploitation des dossiers d'archives, dans le contexte de l'IHU d'Amiens Métropole

Tâches relatives à l'exploitation des dossiers d'archives dans le contexte de l'IHU d'Amiens Métropole

TACHES	Dépouillement dans les archives des AD/80, parmi celles déjà exploitées avant 2002
A – Préparation , par consultation des données existantes dans BASIAS, avant l'exploitation des dossiers d'archives	Etablir la liste des références des liasses de dossiers qu'on souhaite exploiter ; Commander les dossiers listés auprès des référents concernés aux AD/80. Ces référents sont différents selon les séries de dossiers archivées
	Aller chercher les documents d'archives et les rapporter après exploitation. La procédure dictée par les AD pour les transferts en voiture, doit être respectée.
	Sortir une cote (boîte ou liasse) de l'archi-caisse ayant servi au transport
	Rechercher, par des requêtes dans BASIAS, les sites instruits avec cette liasse et vérifier qu'ils existent bien dans la liasse concernée
	Pour les sites intéressant le cadrage de l'IHU, mais n'existant pas dans BASIAS, il faudra instruire une nouvelle fiche papier de dépouillement
	Sortir les fiches papier des sites retrouvés dans BASIAS dont les dossiers d'archives contiennent des cartes et plans
	Imprimer les fiches des sites retrouvés dans BASIAS afin d'avoir la synthèse des données déjà saisies
	Constituer la chemise du site BASIAS dans laquelle sont insérés tous les documents papier le concernant
Exploitation des données archivistiques (B+C) B - Photocopier et scanner les plans disponibles dans les dossiers « comodo-incomodo » relatifs aux ICPE anciennes ou actuelles, présente sur le territoire d'Amiens Métropole, C - Gérer les photocopies papier et les fichiers numériques des scans avec les fiches des sites de BASIAS	Dépouiller la liasse pour sélectionner les cartes et plans des dossiers des sites en contenant
	Photocopier les cartes et plans
	Scanner les cartes et plans (format .tif ou .jpg)
	Indiquer la source et les références des cartes et documents au dos des photocopies
	Instruire un listing référençant, pour les sites exploités existants, et les nouveaux sites créés, les types de carte, le nombre de photocopie et les scans réalisés ainsi que les nouvelles informations rajoutées en complément.
	Enregistrer les scans par site dans un répertoire informatique
	Ajouter les informations nouvelles sur les fiches manuscrites en cas de lacunes, ou créer une nouvelle fiche papier pour les sites nouveaux
	Ranger les liasses d'archives dans l'Archi-caisse (en vue du retour aux AD et ranger les pochettes papier des sites BASIAS.
	A partir des fiches papiers manuscrites, instruire la base de données BASIAS avec les nouvelles informations récupérées

NB : Les nouvelles données acquises sont mentionnées sur les fiches papiers des sites existant déjà dans BASIAS, ou pour ceux qui n'y sont pas, dans une fiche papier qui est alors créée.

La saisie est faite au fur et à mesure par la même personne qui a dépouillé le dossier afin d'éviter les erreurs ou les contôles, lesquels sont chronophages *a posteriori*.

Annexe 4

Instructions relatives aux photocopies, aux scans et aux clichés photographiques réalisés pour l'IHU d'Amiens Métropole : *Identification, numérotation et conservation*

(Version du 16 janvier 2009)

REMARQUES PRELIMINAIRE (Version du 16/01/2009)

1 - POUR LES PHOTOCOPIES

Pour la réalisation d'un IHU, **des photocopies de tous les plans et de toutes les cartes** disponibles dans les dossiers d'archives consultées **sont nécessaires** à la localisation du site sur le SIG de l'agglomération concernée par l'IHU (à l'exclusion des plans de montage de machine ou de citernes...).

Les photocopies sont faites aux formats **A4 ou A3** à l'**identique du format de l'original**, sans changer l'échelle originelle ; en couleur ou en noir et blanc selon que l'original est en couleur ou non. L'attention doit être portée notamment sur la **lisibilité des informations écrites** sur les plans photocopiés, et sur les marges qui ne doivent pas être tronquées (lors de la reproduction) si elles comportent des informations. Les photocopies doivent aussi porter **sur le cartouche** du plan.

Pour les formats plus grands qu'un A3, il convient de faire plusieurs photocopies A3 (conformément aux dispositions discutées en préalable avec Amiens Métropole) successives **en prenant soin**, en plus des recommandations ci-dessus, de:

- **faire chevaucher les parties contiguës** afin de pouvoir les caler les unes par rapport aux autres,
- **ne pas oublier toutes les rues et voies d'accès** pour faciliter la localisation du site.

Indication pour la numérotation des plans : Par exemple pour un Plan de Masse 2 (PMA2) de l'année 1900 (*s'il y a au moins deux plans de masse pour cette année*), qui nécessiterait 6 photocopies A3, elles seront codifiées selon la convention suivante afin de retrouver leurs dispositions respectives.

PMA2_1900_01	PMA2_1900_02	PMA2_1900_03
PMA2_1900_04	PMA2_1900_05	PMA2_1900_06

NB : Dans tous les cas, toute reproduction (photocopies, scans, clichés, ...) doit faire l'objet d'une vérification *a posteriori* et immédiatement après les avoir faite, pour savoir si le nord, l'échelle, les contours du site, les noms des rues adjacentes, ... et toutes indications utiles au repérage, sont bien présents sur le document reproduit.

Chaque photocopie papier doit être identifiée par :

- le N° d'identification du site la concernant,
- et par le lieu d'archivage et la cote d'archive du dossier où se trouve l'original.

La photocopie doit aussi comporter lisiblement :

- les titres et écrits de l'original,
- l'orientation par rapport au Nord,
- l'échelle (graphique si possible, ou à défaut, écrite) de l'original,
- la date du plan originel consulté.

Les photocopies relatives à un même site sont ensuite conservées dans la chemise papier de ce site (si possible dans des chemises en papier à pH neutre).

2 - POUR LES SCANS ET CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

A la demande des maîtres d'ouvrage, **des scans doivent aussi être effectués sur tous ces plans** afin d'en avoir une copie numérique.

Attention : Les scans seront réalisés sans changer l'échelle originelle des plans, donc sans réduction, ni agrandissement. Un soin particulier sera mis à vérifier que les bords du plan sont bien reproduits sur le scan afin de ne pas perdre les informations qui s'y trouveraient.

Les scans des plans A4 et A3 seront systématiquement programmés pour être réalisés en A3, ainsi :

- un plan A4 originel apparaîtra sur une moitié du scan A3 réalisé le concernant,
- et un plan A3 originel apparaîtra à l'identique sur la totalité du scan A3 réalisé le concernant.

Les mêmes recommandations que celles faites précédemment pour les photocopies seront appliquées aux scans, **y compris sur la nécessité de scanner le cartouche des plans et de vérifier, notamment, que le nom des rues adjacentes aux parcelles est bien présent sur les reproductions** (sinon le plan risque d'être inutile pour la localisation des sites).

Compte tenu du type de photocopieuse utilisée au SGR/PIC les scans en noir et blanc sont réalisés au format **.tif** (ce format .tif, donne les fichiers de plus petite taille que le format .jpg), et ceux en couleur sont établis en **.jpg**.

Les scans ne seront pas associés à la base de données BASIAS et ne seront pas affichés sur Internet. Ils seront conservés dans un fichier parallèle et livrés aux partenaires de l'opération IHU sur CD-ROM.

3 - POUR NOMMER LES FICHIERS DES SCANS

Pour éviter d'avoir des noms de fichiers trop disparates et hétérogènes, il convient à ce stade d'homogénéiser la façon de les identifier selon une codification identique pour tous.

Cela vaut autant pour les sites déjà présents dans BASIAS (le N° d'identification existant sera utilisé), que pour les sites nouveaux à créer (un N° d'identification lui sera attribué officiellement).

Compte tenu que **la clé d'entrée pour ce type de document scanné sera le site**, le nom du fichier d'un scan comportera donc les informations ci-après dans l'ordre successif suivant :

Information	Exemple
L'identifiant du site limité au département (2 chiffres en métropole) et au numéro du site (5 chiffres)	80_02348
L'abréviation du type de document scanné (<i>voir lexique proposé</i>), son N° d'ordre s'il y a plusieurs plans du même type pour la même année, <i>son année d'édition et un N° pour chaque partie scannée</i>	PMA1_1946 (pour un plan de masse 1) ou PMA2_1946_01 (pour la première partie d'un plan de masse 2)
Le lieu (<i>voir lexique proposé</i>) et la série d'archivage du dossier où se trouve le plan originel et sa cote d'archive	AD80_1503W190

Par exemple, pour un site PIC-I-80 02348 qui comporterait dans le dossier des archives départementales de la Somme (80), 1 plan de situation de 1900, 1 plan cadastral de 1850 et 2 plans de masse de 1946 dont un nécessiterait d'être scanné en 4 parties nous aurons :

Désignation du plan	Nom du fichier du scan
Pour le plan de situation de 1900	80_02348_PSI_1900_AD80_1503W190
Pour le plan cadastral de 1850	80_02348_PCA_1850_AD80_1503W190
Pour le plan de masse 1 de 1946	80_02348_PMA1_1946_AD80_1503W190
Pour le plan de masse 2 de 1946	80_02348_PMA2_1946_01_AD80_1503W190
	80_02348_PMA2_1946_02_AD80_1503W190
	80_02348_PMA2_1946_03_AD80_1503W190
	80_02348_PMA2_1946_04_AD80_1503W190

NB 1 : On utilise systématiquement le _ (et non pas le -), car ce caractère permet des liens informatiques pour donner une adresse qui permettra d'aboutir directement au fichier du scan concerné.

NB 2 : Si la cote d'archive consultée comporte un numéro supplémentaire (par exemple 1503W190/2) le nom du fichier du scan se terminera alors de la façon suivante (....._1504W190_2) dans lequel le / (slash) sera remplacé par le _ (under score).

4 – LEXIQUE PROPOSE POUR L'ABREVIATION DES TYPES DE PLAN

Un lexique est proposé ci-après pour définir l'appellation du plan ou de la carte ainsi que l'abréviation correspondante à retenir dans le nom du fichier du scan.

Désignation de la carte ou du plan consulté lors de l'instruction du dossier	Abréviation retenue	Echelles
Cartes générales de localisation		
Plans et cartes d'état major	PEM	1/20 000 ^e à 1/50 000 ^e
Plans et carte IGN	PIG	1/25 000 ^e à 1/100 000 ^e
Plan de situation ou de localisation du site ou des abords du site	PSI	1/5 000 ^e à 1/25 000 ^e Voire plus petit 1/50 000 ^e à 1/100 000 ^e
Plans de type cadastral		
Plan cadastral ou Plan de parcelles	PCA	1/2 000 ^e à 1/5 000 ^e
Plan ensemblier cadastral (matrice cadastrale)	PEC	1/5 000 ^e à 1/10 000 ^e
Plan de masse ou de bâtiments ou plan dit « d'ensemble » (sous entendu des bâtiments)	PMA	1/50 ^e à 1/1 500 ^e
Plans communaux		
Plan communal (type de ceux que donnent les mairies)	PCO	Variables
Plan Blay	PBL	Variables
Plan Ravet Anceau	PRA	Variables
Plans Divers		
Plan de piste	PPI	Variable

5 – LEXIQUE PROPOSE POUR L'ABREVIATION DES LIEUX D'ARCHIVAGE

Désignation du lieu d'archivage	Abréviation proposée
Archive départementale	AD
Archive préfectorale	PF
Archive communale	AC

La dénomination commune et reconnue au sein des archives est généralement :

AD = Archives départementales (et on ajoute le numéro de département)

AC = Archives communales

PF = Préfecture (et non pas AP qui n'a pas été retenu dans ce cadre car c'est une abréviation déjà utilisée pour « Arrêté préfectoral »)

Annexe 5

**Liste des cotes d'archives préfectorales connues
dans BASIAS mais désormais non disponibles
car versées aux AD/80 en 2006 et renumérotées
dans la série 1503W (sans correspondance avec
les références antérieures)**

MG		Fiches BASIAS	IC		Fiches BASIAS
MG	8900030	00039	IC99	2001/0156	00189
MG	9200103	00103	IC99	1994/0105	00469
MG	9400074	00210		2000/0585	
MG	8900050	00414	IC99	2002/0210	00476
MG	9700066	00416		2002/2009	
MG	9400105 R8500129	00469		2002/0208	
MG	R12788	00476		1988/0127	
	R685			1985/0006	
MG	9500019	00482		IC99	
MG	9200082	01338	2000/0580		
MG	R5087	01505	1985/0018		
MG	9800120	01539	IC99	2000/0413	03281
MG	9000010	01640		1998/0028	
	9800006			2000/0412	
MG	9000120	01674	IC99	2002/0249	02909
	9500005			2001/0247	
MG	R5986	01766		2001/0106	
MG	9300073	01809		1988/0068	
MG	9300090	01811			
	9300278				
	9500081				
	R7888				
MG	9400104	02485			
MG	7900007	02493			
MG	9400122	02518			
MG	9500039	02572			
	9800186				
MG	8900062	02807			
	9400047				
	9500003				
	R14784				
MG	R15087	02861			
	9500045				
MG	R4187	03281			
	R1185				
	9000053				
	9800028				
MG	R11486	03292			
MG	9700175	03483			
MG	9800198	03488			
MG	9100054	03572			
	R4086				
	R7086				

MG		Fiches BASIAS	IC		Fiches BASIAS
	R130085				
MG	9800120	03809			
MG	9300768	00408			
MG	R06988	03727			
MG	9000088	01903			
	9800190	01903			

Annexe 6

Liste des cotes d'archives exploitées au cours des années 2008 et 2009 relatives aux dossiers versés aux AD/80 avant 2002

Références AD/80 des liasses consultées

(Dossiers censés contenir des plans pour les sites relevant d'Amiens Métropole, d'après requête dans BASIAS sur l'IHR pré existant)

	99M96487/4	1279W1	60W29	1879W9
	99M96710/1	1279W2	60W34	
99M81472/8	99M96711/1	1279W3	60W35	1274W3
99M81490	99M96712	1279W4	60W46	
99M81731	99M96713/1	1279W5	60W50	
99M81731/1	99M96714	1279W6	60W168	
99M81731/6	99M96715/1	1279W7	60W169	
99M81732/1	99M96735/4	1279W8	60W170	
99M81732/2	99M96736/6	1279W9	60W171	
99M81733/1	99M96740/1	1279W10	60W172	56W12
99M81733/2	99M96744/4	1279W11	60W173	56W13
99M81733/3	99M96811/2	1279W12	60W174	56W50
99M81733/4	99M96831/5	1279W13	60W175	56W124
99M81733/5	99M96832/6	1279W14	60W177	56W218
99M81734/1	99M96833	1279W15	60W178	56W256
99M81734/11	99M96834/2	1279W16	60W181	56W294
99M81734/2	99M96835/1	1279W17	60W182	56W302
99M81734/3	99M96835/3	1279W18	60W183	
99M81734/4	99M96836/1	1279W23	60W184	
99M81734/5	99M96836/3		60W185	
99M81734/6	99M96837/1	99M8235/4	60W186	
99M81735/11	99M96838/1		60W187	
99M81735/12	99M96839/3		60W188	1102W6
99M81735/14	99M96839/4		60W189	1102W25
99M81735/15	99M96840/5		60W190	1102W160
99M81735/6	99M96840/7		60W191	1102W171
99M81735/8	99M96841/3		60W195	1102W175
99M81736/3	99M96843/1		60W196	1102W178
99M81736/6	99M96843/5		60W197	1102W180
99M81737/2	99M96845/2		60W198	1102W182
99M81737/3	99M96845/6		60W199	1102W184
99M81738/1	99M96846/5		60W201	
99M81738/3	99M96847/1		60W202	
99M81739/1	99M96847/2		60W203	
99M81739/3	99M96847/3			1109W9
99M81740/1	99M96847/4			
99M81740/2	99M96848/2			
99M81740/3	99M96849/1			99M9681/5

99M81740/4	99M96849/2			
99M81741/1	99M96850			
99M81741/3	99M96851/2			
99M81741/4	99M96851/3		1280W1	
99M81741/5	99M96852		1280W8	
99M81742/12	99M96853/1		1280W10	
99M81742/2	99M96854/1		1280W19	
99M81742/3	99M96854/2			
99M81742/4	99M96855			
99M81742/5	99M96856/1			
99M81742/6	99M96857/1			
99M81746	99M96857/2			
99M81762	99M96858			
99M81770	99M96859			
99M81780	99M96860/1			
99M81781/1	99M96860/3			
99M81782	99M96860/4			
99M81783/3	99M96861			
99M81783/4	99M96862/1			
Total	191 liasses			

Annexe 7

Liste des cotes d'archives exploitées au cours des années 2008 et 2009, relatives aux dossiers versés aux AD/80 en 2006 (série 1503W)

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME**

N° du versement 1503 W

Intitulé et adresse du service versant (doit être énoncé intégralement, sans sigle)

**Préfecture de la Somme - Direction des Actions Interministérielles
Bureau Urbanisme et Environnement**

Intitulé du service auteur (si différent du précédent) :

Agent responsable du versement : Nom : **Caroline TEJEDO** n° tél : **03 22 97 80 32**

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : **371 boîtes**

Statut du service versant : _____		Service public
Métrage M.L.	Dates extrêmes du versement : 1924-2000	
Année(s) de révision : _____		
Conservation intégrale X Conservation partielle : Elimination :		
Délai de communicabilité maximum : _____		
Date de communicabilité de la totalité du versement _____		
SOMMAIRE DU VERSEMENT		
N° des articles	Description sommaire et dates extrêmes des principales catégories de documents versés	
1 à 147	Installations classées pour la protection de l'environnement (dont n°89 à 147 dossiers de carrières)	
	Dossiers retenus pour l'IHU AM, donc à voir (44 articles)	
	Cotes à voir concernant Amiens même	
	Cotes à voir concernant les autres communes d'Amiens-métropole	
	Cotes d'archives non retenues (Ci-dessous)	
	Commission départementale d'équipement commercial	
	Procédure d'expropriation	
	Permis de construire Etat	
148 à 176 177 à 312 313 à 371		
Bordereau depages (dont la présente)		Pris en charge le
Le chef du service versant, Pour le Préfet et par délégation L'attachée, chef de bureau Caroline TEJEDO		:..... Le Directeur des Archives départementales de la Somme,

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
5	AMIENS (route de Rainneville) – M. Jean-Louis COFFIGNIEZ : Dépôt de véhicules automobiles hors d'usage sur la parcelle KZ n° 114 (AP 05.12.1983). Sursis à statuer pour l'extension du dépôt sur les parcelles KZ n° 116 et 117 (AP 05.12.1983) Cessation d'activité pour la parcelle ZK n° 114 (Acte 01.09.2004).	1983- 2004
5	AMIENS (rue des Jacobins) – Gendarmerie Nationale , atelier de réparation de véhicules, d'installations de combustion, de dépôts de liquides inflammables, d'un transformateur au PCB et d'une cabine de peinture (REC 24.08.1987). Cessation d'activité pour le volucompteur et sa citerne attenante (Récépissé 27.08.1987 – Ministère de la Défense).	1987
5	AMIENS (47 ^{bis} rue de Forceville) – M. Omar KHALI , atelier de réparation de véhicules automobiles et d'une cabine de peinture (REC 24.01.1989). Mise en demeure pour la cabine de peinture (AP 19.09.1989 + 24.01.1990 + 06.06.1990).	1989- 1990
5	AMIENS (4 rue du Canal) – S.A. « A.G.M. » , dépôt de gaz combustibles liquéfiés n'excédant pas 25 tonnes (REC 18.02.1992). Cessation d'activité (Acte 01.02.1999).	1992- 1999
5	AMIENS (ZI, rue André Durouchez) – S.A. « Beaurain Dingeon Gaz » , dépôt de gaz combustibles liquéfiés de 130 tonnes (Abandon de procédure).	1994
5	AMIENS (ZI, rue Santerre) – S.A. « Biochenne » , usine spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de divers articles utilisés en art floral (REC 09.11.1989). Mise en demeure de déclarer la cessation d'activité et de remettre en état du site (AP 26.08.1991).	1989- 1995
5	AMIENS (ZI, RN 333) – S.A. « Bocquet Logistic » , bâtiment à usage d'entrepôt et d'entretien de poids lourds (sans suite).	1992
5	AMIENS (ZI, route de Flesselles) – S.A. « Société Française des Pétroles B.P. » , dépôt aérien de 3005 m ³ de liquides inflammables (AP 28.08.1962). Extension de la capacité à 3215 m ³ (AP 10.01.1963). Extension de la capacité à 4845 m ³ (AP 09.01.1964). Implantation de 2 réservoirs enterrés de 3,7 m ³ chacun et d'un réservoir enterré de 3 m ³ (Acte 17.09.1965). Cessation d'activité du dépôt aérien de liquides inflammables (Acte 25.09.1985).	1962- 1985
6	AMIENS (ZI, RN 333) – S.A. « Le Carbone Lorraine » , usine de fabrication de charbons pour l'électricité (AP 13.07.1988). Implantation d'un bâtiment destiné au stockage de poudre de cuivre et de graphite (Acte 29.03.1990).	1986- 1994
6	AMIENS (75 rue Robert Le Coq) – S.A. « Cyclam » , usine de fabrication de bagues d'étanchéité, turbines, turbo-joints et garnitures monoblocs destinés aux pompes à eau (AP 17.01.1995).	1991- 2003

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
6	AMIENS (ZI, rue Roger Dumoulin) – S.A. « Société Routière Colas » , usine de fabrication de produits routiers bitumeux (AP 16.01.1970). Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers capable de produire 150 t/h (AP 05.06.1980). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A.R.L. « Les Enrobés de la Somme » (Acte 08.07.1991).	1969-1996
7	AMIENS (ZI, rue Roger Dumoulin) – S.A. « Colas Nord Picardie » , centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers (AP 21.07.1997). Implantation d'un local de stockage d'appareils contenant des radioéléments en sources scellées (REC 12.01.1996).	1995-1997
7	AMIENS (Z.A.C. d'Etouvie-Montières) – Société Thermique de la Région d'AMIENS , installation de combustion et dépôt de liquides inflammables (AP 05.02.1973). Transformation et rénovation de la chaufferie (AP 16.11.1995). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.C.A. « DALKIA » (Acte 08.02.1999). Mise en demeure de se conformer aux articles 14 et 29 de l'arrêté préfectoral du 16.11.1995 (AP 10.02.1999).	1971-1999
8	AMIENS (rue Mozart) – S.A. « Compagnie Générale de Chauffe » , chaufferie (AP 21.12.1989). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.C.A. « DALKIA » (Acte 08.02.1999).	1989-1999
8	AMIENS (1 ^{er} chemin du Halage) – S.A.R.L. « Dépannage Automobile de Picardie » , dépôt de voitures accidentées et de véhicules automobiles hors d'usage (AP de refus 29.07.1982).	1980-1982
8	AMIENS (17 rue Octave Tierce) – Société Teinturerie Doulet , dépôt de liquides inflammables de 2 ^e catégorie en réservoir aérien de 20000 litres (REC 01.12.1967). Usine de teinture et apprêt de matières textiles (AP 30.11.1981). Transformateur contenant 580 litres de PCB (REC 09.02.1988). Cessation d'activité des installations, comprenant notamment un transformateur de 580 litres de PCB (Acte 23.03.1994).	1967-1994
8	AMIENS (331 rue de Verdun) – S.A.R.L. « D.S.A. » , cessation d'activité d'un dépôt de véhicules hors d'usage (Acte 17.09.2004).	2004
8	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Eurolysine » , usine de production de Lysine de 5000 t/an destinée à l'alimentation animale (AP 10.12.1975).	1975-1976
9	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Eurolysine » , usine de production de L.Lysine de 11000 t/an et des produits annexes (protéines animales, engrais) (AP 25.04.1980).	1979-1980
9	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Eurolysine » , usine de production de L.Lysine de 11000 t/an et autres produits dérivés destinés à l'alimentation animale et à l'utilisation agricole (projet d'extension n° E 2) (AP 21.06.1983).	1982-1983
10	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Eurolysine » , Usine de production de L.Lysine de 40000 t/an et autres produits dérivés destinés à l'alimentation animale et à l'utilisation agricole (projet d'extension n° E 4) (AP 02.09.1986).	1985-1986

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
11	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Eurolysine » , réalisation d'essais industriels relatifs à la fabrication de L.Thréonine par fermentation de souche bactérienne de classe I, pour une durée de 6 mois (AP 16.03.1989).	1988-1989
11	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Good Year » , construction d'un nouveau bâtiment dans l'enceinte de l'usine (Acte 20.03.1968). Usine de fabrication de pneumatiques (AP 18.12.1984). Implantation d'un entrepôt supplémentaire destiné à la création d'une aire de manœuvre intérieure et construction d'un passage couvert prévu pour assurer la liaison entre les bâtiments des produits finis et l'entrepôt par voies ferrées et wagons plate-formes (Acte 20.05.1988).	1968-1988
12	AMIENS (rue de la Vallée d'Auge) – S.A. « Établissements Gueudet Frères » , atelier d'entretien et réparation de voitures automobiles (REC 03.02.1982). Cessation d'activité (Acte 20.12.1984).	1982-1984
12	AMIENS (15 rue Émile Lesot) – S.A.R.L. « Laboulle » , régularisation d'un dépôt de ferrailles (Abandon de procédure).	1986-1987
12	AMIENS (Z.I. Nord) – S.A. « Nord Stock Chem » , centre de stockage de produits chimiques conditionnés et d'aérosols de peintures (AP 05.01.1998). Annulation de l'AP suite à l'absence de réalisation (AP 27.05.1999).	1997-1999
12	AMIENS (7 allée des Acacias) – S.A. « Établissements Normand » , mise en demeure de faire disparaître un dépôt de vieilles voitures automobiles (AP 19.01.1977). Autorisation d'exploiter temporairement le dépôt de ferrailles et de vieilles voitures automobiles (AP 08.12.1977). Prorogation de l'autorisation provisoire jusqu'au 30.06.1981 (AP 06.06.1980).	1976-1982
12	AMIENS (rue Sully) – S.A. « Société Nouvelle des Établissements Normand » , installation de stockage et récupération de ferrailles et vieux véhicules (abandon de procédure).	1992-1998
13	AMIENS (rue Saint-Maurice) – S.A. « Société Nouvelle des Établissements Normand » , mise en demeure pour le chantier de stockage et de récupération de déchets métalliques (AP 23.11.1994).	1994-1997
13	AMIENS (ZI Nord, rue de la Croix de Pierre) – S.A. « Landry Plastiques » , usine de transformation de plastiques par injection et soufflage (REC 12.03.1986). Régularisation de l'usine de transformation de matières plastiques par injection et d'application de peintures à la S.A. « Plastic Omnium Industrie » (AP 29.12.1989). Extension de l'atelier mouliste (Acte 07.07.1992). Mise en demeure de respecter l'article 17.2 de l'AP d'autorisation (AP 28.09.1994).	1982-1994
13	AMIENS (18 rue Allart) – S.A. « Société d'Exploitation de l'Armurerie Michel PREVOST » , atelier de fabrication de cartouches (AP 23.03.1987). Mise en demeure de respecter les dispositions de l'AP d'autorisation (AP 19.08.2004). Mise à l'arrêt de l'atelier de fabrication de cartouches (Acte 23.11.2004).	1985-2004

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
13	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , usine de fabrication de savons de toilette et de ménage (AP 01.03.1963).	1962-1964
13	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , bâtiment destiné au stockage de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories d'un volume de 48000 litres (AP 26.10.1971).	1971
13	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , dépôt de 245 tonnes d'oléum (Acte 17.07.1974).	1973-1974
14	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , extension de l'usine de fabrication de poudre détergent et de savon (AP 02.04.1986).	1983-1986
14	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , extension de la capacité de la savonnerie (AP 11.02.1988).	1987-1988
14	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , mise en service de l'unité de production de liquides (AP 20.12.1988).	1988
14	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , prescription d'une étude sur les déchets pour son usine (AP 10.02.1992). Prescription des phases 2 et 3 de l'étude « déchets » (AP 27.02.1995).	1991-1995
14	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , modification des normes de rejet des eaux résiduaires (AP 05.04.1995). Augmentation de la capacité de production de lessives liquides à 275000 t/an (AP 14.05.1996).	1995-1996
14	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble France » , projet de construire une unité pilote prolongement de l'unité « liquides » (sans suite).	1989
15	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble » , agrandissement d'un bâtiment de fabrication de poudres et du local des compresseurs et implantation d'une unité de fabrication de crème à raser (Acte 07.02.1990).	1989-1990
15	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble » , création d'une salle de charge batterie pour le département liquides (Acte 27.02.1990).	1989-1990
15	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble » , construction d'un atelier de chaudronnerie de 410 m ² (sans suite).	1992
15	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble » , extension d'un bâtiment (Acte 27.08.1993).	1993
15	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Procter & Gamble » , utilisation de substances radioactives (REC 09.12.1993).	1993
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension du poste de garde (sans suite).	1995
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , construction d'un auvent, d'une salle technique électrique et l'extension du bâtiment de fabrication de lessive liquide (Acte 05.09.1995).	1995
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , déclaration d'activités faisant l'objet soit d'un 1 ^{er} classement, soit d'une modification de classement suite aux changements de nomenclature (sans suite).	1994
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , agrandissement du bâtiment de conditionnement des lessives liquides (Acte 09.01.1996).	1995-1996

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , mise en service d'un hangar destiné au stockage de bennes de collecte de déchets industriels (Acte 24.09.1996).	1996
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , projet de rehausse du bâtiment technique de traitement de l'eau de l'unité de production de lessives liquides (Acte 08.11.1996).	1996
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , démolition d'une zone de bureaux (sans suite).	1998
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , bâtiment destiné au stockage d'additifs pulvérulents (Acte 29.07.1998).	1998
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension d'un bâtiment station Buggy (Acte 29.07.1998).	1998
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension de 530 m ² de l'unité de conditionnement de savon (zone BSG) et réalisation d'un bâtiment de 56 m ² destiné au déplacement et à la localisation en un seul point des équipements de recyclables des loupés de fabrication de l'atelier de savonnerie (zone SCRAP) (Acte 04.08.1998).	1998
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension du bâtiment « fabrication liquide » (Acte 16.09.1998).	1998
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension du bâtiment « BSG » et d'exploitation d'un bâtiment de stockage de matières premières (Acte 26.01.1999).	1999
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , extension du bâtiment « parfums » (Acte 09.02.1999).	1999
15	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble » , regroupement dans un bâtiment de tous les loupés de fabrication de l'atelier de fabrication/conditionnement de lessives (Acte 21.06.1999).	1999
16	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , extension du dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie pour une capacité de 1515 m ³ , exploitation d'une nouvelle unité de fabrication de produits d'hygiène corporelle d'une capacité de 30000 t/an et exploitation d'une nouvelle unité de fabrication de produits lessiviels d'une capacité de 500000 t/an (AP 10.09.1999).	1999
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , Extension du bâtiment « Lénor » (Acte 01.10.1999).	1999
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , régularisation de cuves et locaux divers, exploitation de cuves de stockage « Fébrèze » et création d'une aire de rétention (Acte 18.10.1999).	1999
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , extension du bâtiment de conditionnement de savons (sans suite).	1996
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'une aire de déchargement de liquides inflammables (Acte 14.12.1999).	1999
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'une aire de rétention pour matières premières liquides dans le cadre du projet « Fébrèze global antibac » (Acte 13.01.2000).	1999- 2000

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , extension de bâtiment à usage de bureaux et de vestiaires et de bâtiment de stockage de matières premières mineures (Acte 14.02.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'un auvent pour le bâtiment de fabrication de produits d'hygiène corporelle ou flower (Acte 06.03.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , exploitation d'une nouvelle unité de conditionnement de lingettes papier à usage domestiques et d'hygiène corporelle (Acte 12.05.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'un auvent pour moto et d'un bâtiment sous station (Actes 23.05.2000 et 02.10.2001).	2000-2001
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , construction d'un bâtiment à usage de poste incendie (Acte 03.08.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , exploitation d'une zone de stockage de produits finis lessiviels et d'une zone de chargement-déchargement de produits finis lessiviels (Acte 16.08.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , exploitation d'un bâtiment d'ozonation et de mise en place d'une cuve de stockage (Acte 13.11.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'une zone de stockage de produits lessiviels, d'un rack de desserte de cette zone de rétention et d'une tour d'incendie (Acte 13.11.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création de 2 lacs de régulation des eaux pluviales (Acte 13.11.2000).	2000
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création d'une zone de stockage de matières premières et d'un rack de desserte de cette zone de rétention (Acte 11.01.2001).	2000-2001
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , mise en place d'un 12 ^e bac dans une rétention existante destiné à recevoir des lessives liquides ou des produits nettoyants ménagers (Acte 11.01.2001).	2000-2001
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , création de 2 zones de déchargement de matières premières acides et d'une zone de stockage de ces matières (Acte 23.03.2001).	2001
17	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Procter & Gamble AMIENS » , extension d'un bâtiment de conditionnement de produits lessiviels liquides (Acte 09.05.2001).	2001
18	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Rhone Poulenc Agrochimie » (Département Prepro Rhodiagri) , dépôt de spécialités agrochimiques (AP 18.12.1984). Dépôt de spécialités agropharmaceutiques et déclaration de cessation d'activité (sans suite).	1984-1995
18	AMIENS (Cour à marchandises de la gare Saint-Roch) – S.A. « Robert Paul et Fils » , dépôt de houilles dont l'exploitation comporte des opérations mécaniques et dépôt souterrain de 60000 litres de fuel domestique constitué de 2 réservoirs de 30000 litres chacun (AP 20.04.1970).	1969-1970

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
18	AMIENS (ZI Nord) – S.A. « Société des Régleurs de Freins S.A.B. » , atelier de traitement de surface (AP 14.06.1974).	1973-1974
18	AMIENS (rue Sully) – S.A. « Sturge » , usine de fabrication de polymères et de copolymères (AP 22.03.1966). Dépôt de gaz combustibles liquéfiés de 200 m ³ (AP 19.03.1971). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A. « Scott Bader » (Acte 08.01.1986). Régularisation de l'usine de fabrication de résines polymères et polyesters (AP 19.03.1987).	1965-1989
19	AMIENS (75 rue Chauvelin) – S.A. « Teinturerie Hubault » et S.A. « de Teinture et d'Apprêt de Velours d'AMIENS » , régularisation des ateliers de teinture et d'apprêt de pièces de velours (AP 23.01.1985). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A.R.L. « Velmark » (Acte 19.03.1986). Modification de l'arrêté préfectoral du 23.01.1985 (AP 13.05.1986). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A. « de Teinture et Apprêt de Picardie » (S.T.R.A.P.) (Acte 13.08.1990). Mise en demeure de réaliser des travaux de mise en conformité (AP 29.03.1991). Déclaration de cessation d'activité (Acte 23.06.1995).	1982-1995
19	AMIENS (ZI Nord) – S.N.C. « Valenerg » , projet d'exploiter une centrale thermique d'une puissance électrique < 10 MW (sans suite).	1993-1995
19	AMIENS (12 rue de la Résistance) – S.A. « La Veillère » , dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories en réservoirs souterrains d'une capacité de 160 m ³ associé à 6 volucompteurs d'un débit inférieur à 20 m ³ /h (REC 21.09.1982). Cessation d'activité de la station (Acte 28.05.2001).	1982-2001
19	AMIENS (ZI Nord rue André Durouchez) – S.A. « Chimie & Synthèse de Picardie » , extension d'une usine de fabrication de produits chimiques (AP 29.04.1968). Dépôt de chlore liquéfié de 500 kg, conservé en récipients de capacité unitaire inférieure à 60 kg à la S.A. « Parcor » (Cogipris Chimie & Synthèse de Picardie) (REC 28.08.1979). Centrale d'hydrogène gazeux sous pression de 570 m ³ (REC 18.08.1982). Hangar destiné au stockage de solvants à la S.A. « Sempa Chimie » (Acte 10.02.1984). Cessation d'activité (Acte 06.01.1987).	1968-1987
19	AMIENS (Route de Rainneville) – S.A.R.L. « Vidanges Amiénoises » , centre de compostage de matières de vidanges humaines (AP 28.07.1982). Prescriptions complémentaires (AP 28.02.1984).	1978-1984
20	AMIENS (128 rue Sully) – S.A.R.L. « Vidanges Amiénoises » , garage de véhicules automobiles et dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories en réservoirs souterrains de 20000 litres (REC 13.03.1975). centre de transit de déchets industriels par route et par fer (sans suite). Dépôt de liquides inflammables en réservoir souterrain aérien de 100 m ³ (REC 06.06.1980).	1975-1980

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
20	AMIENS (58 rue Beaudoin d'Ailly - 408 rue d'Abbeville) – S.A. « Constructions Électro-Mécaniques d'AMIENS » , établissement où sera effectué le montage d'appareils électroménagers et le stockage des matières premières (AP 17.01.1962).	1961-1962
20	AMIENS (408 rue d'Abbeville) – S.A. « Constructions Électro-Mécaniques d'AMIENS » , usine de fabrication de machines à laver le linge (AP 22.05.1980).	1980
20	AMIENS (408 rue d'Abbeville) – S.A. « Constructions Électro-Mécaniques d'AMIENS » , déplacement d'une unité d'incinération (Acte 27.11.1980).	1980
20	AMIENS (408 rue d'Abbeville) – S.A. « Philips Industrielle et Commerciale » , usine de fabrication de machines à laver le linge (AP 08.04.1988). Construction d'un auvent de protection sur un quai de chargement à la S.A. « Iré Industries Réunis d'Électroménager » (Acte 27.04.1989).	1987-1989
20	AMIENS (408 rue d'Abbeville) – S.A. « Whirlpool France » , usine de fabrication de machines à laver le linge (AP 18.02.1993).	1992-1993
20	AMIENS (408 rue d'Abbeville) – S.A. « Whirlpool France » , usine de fabrication de machines à laver le linge et de machines à sécher le linge (AP 06.06.1994).	1993-1994
28	BOVES – S.A. « Société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées » (S.R.R.H.U.) , centre de transit de déchets industriels (huiles usagées) (AP 06.11.1986).	1985-1990
29	CAMON (Z.A.C. La Blanche Tâche) – S.A. « Euromat » (Étbls Henrion), atelier de fabrication de matériels hydrauliques (Non classement 23.12.1971). Usine de fabrication et de distribution de matériels hydrauliques, un atelier de chromage dur et de traitement de surface des métaux (AP 20.04.1979). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A.R.L. « Montigny » (Acte 24.06.1986). Création d'un bâtiment à usage de bureaux et de stockage de pièces mécaniques (Acte 22.04.1999).	1971-1999
44	LONGUEAU – S.A. « SCREG » , exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers (AP 06.08.1987).	1987
51	RIVERY – M. Charles DESNOS , mise en demeure de régulariser un dépôt de ferrailles et de vieux véhicules (AP 19.09.2002).	2002
54	SALEUX – S.C.A. « Le Réveil Agricole de Picardie » , silo de stockage de céréales (AP 10.02.1988).	1987-1988
54	SALEUX (parcelles C1 n° 77 à 80) – S.A. « COLAS Nord Picardie » , exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers (AP 26.10.1994). Renouvellement de l'autorisation temporaire (AP 27.02.1995).	1994-1995
54	SALEUX (parcelle ZE n° 14a) – S.A. « Routière MORIN » , exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers (AP 25.09.1997).	1997

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
55	SALEUX – S.A. « PIRELLI France » , usine de fabrication de matelas et sommiers (AP 23.12.1987). Prescription d'une étude sur les déchets (AP 14.08.1991). Demande pour un atelier de fabrication et un local de stockage (Sans suite). Exploitation de nouveaux locaux (Acte 01.10.1993).	1986-1993
55	SALEUX – Société Française des Pétroles BP , dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 4845 m ³ (AP 09.01.1964). Changement d'exploitant au bénéfice de la S.A. « COPITHERM » (Acte 18.01.1978). Cessation d'activité du dépôt au nom de la S.A. « COPITHERM GMS » (Acte 10.06.1992).	1964-1992
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Arrêté préfectoral du 26.04.1990 agréant la société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (S.R.R.H.U.) et la S.A.R.L. « VIDAM » pour le département de la Somme. Arrêtés préfectoraux des 30.04.1990 ordonnant la déconsignation des sommes de 5000 F consignées par les sociétés candidates à l'agrément et non retenues (S.A.R.L. « Société des Ets MANSUY », S.A. « F. Baudoux », S.A. « SONOLUB », S.A. « COHU », S.A.R.L. « Ets MOLINARI-NOREC », S.A.R.L. « VALRECOISE » et S.A. « SOLUNOR »).	1990
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature de la société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (S.R.R.H.U.) pour le renouvellement d'agrément.	1993
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature de la S.A. « NANSUY » pour une demande d'agrément.	1994
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature des S.A. « C.O.H.U et ECOSITA » pour une demande d'agrément.	1994
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature de la S.A. « VIDAM » pour le renouvellement d'agrément.	1994
61	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Instruction des demandes d'agréments. Arrêté préfectoral du 12 septembre 1994 agréant pour le département de la Somme, la S.A. « Société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (S.R.R.H.U.) », la S.A.R.L. « VALRECOISE », les S.A. « COHU et ECOSITA » et la S.A. « VIDAM ».	1993-1995
61	Bilans de la collecte des huiles usagées.	1990 à 1998
62	Registres d'enregistrement des établissements insalubres, dangereux et incommodes (7).	1890 à 1971

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
64	AMIENS – S.A. « L'Air Liquide » , dépôt d'acétylène dissous d'une capacité supérieure à 300 m3 (AP 24.03.1966). Dépôt de gaz combustibles liquéfiés d'une capacité inférieure à 3500 kg (REC 22.02.1967). Dépôt d'hydrogène d'une capacité inférieure à 3000 kg (REC 22.02.1967). Dépôt de gaz combustibles liquéfiés d'une capacité inférieure à 3500 kg (REC 07.06.1972). Dépôt d'ammoniac liquéfié conservé en bouteilles métalliques d'une capacité inférieure à 50 kg (REC 25.07.1973).	1966-1973
64	AMIENS – S.A. « Société Nouvelle Auto-Équipement » , usine de fabrication d'appareils mécaniques de précision (AP 24.05.1963).	1963
64	AMIENS – S.A. « Société Nouvelle Auto-Équipement » , usine de fabrication d'appareils mécaniques de précision (AP 10.11.1971).	1971
64	AMIENS – S.A.R.L. « BEAURAIN » , dépôt de gaz combustibles liquéfiés de 15000 kg (AP 18.11.1977).	1977
64	AMIENS – S.A. « Société Nouvelle des Entreprises BEUGNET » , poste d'enrobage destiné à la fabrication d'enrobés bitumineux à chaud (AP 08.06.1976).	1976
64	AMIENS – M. Roland BONNEMAIN , atelier de constructions métalliques (REC 05.04.1961). Atelier de constructions métalliques, charpente et chaudronnerie (AP 19.01.1967).	1961-1967
64	AMIENS – S.A. « Le Carbone Lorraine » , usine de fabrication de charbons pour l'électricité (AP 21.09.1960). Implantation d'un dépôt de brai de 2000 tonnes et d'un atelier de distillation du brai (Acte 29.11.1962). Changement d'implantation d'un dépôt de gaz combustibles liquéfiés (Acte 23.01.1964).	1960-1964
65	AMIENS – S.A. « IMPRIMERIE CHAIX DESFOSSÉS NÉOGRAVURE » , usine de fabrication d'encre et atelier d'impression (AP 23.04.1969).	1968-1969
65	AMIENS – S.A. « Société des Produits Chimiques Industriels et Agricoles de la Somme » (C.I.N.A.S.) , dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories de 500000 litres (AP 22.09.1969).	1969
65	AMIENS – Centrale Laitière de la Région d'AMIENS (C.L.A.R.A.) , extension des garages (Acte 30.08.1961). Extension d'un bâtiment (anciens garages) et construction d'un bâtiment à usage de bureau, atelier, réfectoire, vestiaires et douches (Acte 19.12.1961). Construction d'un bâtiment à usage de garages, locaux d'entretien, raccords de peinture et bureaux, d'un bâtiment à usage de fabrication de crèmes glacées et d'un bâtiment social (Acte 24.03.1967).	1961-1967
65	AMIENS – Société « COGEPRIS » , stockage de 180 fûts contenant chacun 200 litres de solvants de 1 ^{ère} catégorie (AP 03.05.1973).	1972-1973
65	AMIENS – Compagnie Centrale de Camionnage (SNCF) , dépôt de liquides inflammables de 2 ^e catégorie en réservoir souterrain de 10000 litres (AP 31.05.1972).	1972

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
65	AMIENS – Établissements Léon DEBOUVERIE , autorisation pour 20 ans d'exploiter un dépôt de liquides inflammables de 2 ^e catégorie en réservoirs aériens de 510 m ³ (AP 06.03.1978).	1978
65	AMIENS – Gaz de France (usine à gaz de Saint-Roch), dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie en réservoir aérien de 450 m ³ , dépôt de gaz combustibles liquéfiés en réservoir aérien de 60 m ³ et atelier de reformage du type P9 destiné à la production de gaz de ville (AP 05.10.1966).	1966
65	AMIENS – S.A. « Établissements GEORGES et CIE » , ateliers de fabrication de cloisons métalliques (AP 25.10.1973).	1973
65	AMIENS – S.A. « GUILBERT » , usine de teinture et apprêts de matières textiles (AP 18.09.1981).	1980-1981
65	AMIENS – S.A. « Michel HUGLO Père et Fils » , atelier de fabrication d'aspirateurs industriels (AP 18.07.1967).	1967
65	AMIENS – Établissements JACQUEMET et MESNET , ateliers de fabrication de fermetures et persiennes (métalliques et en bois), de grilles et de monte-charges (AP 14.06.1961).	1961
65	AMIENS – Société « MANUTAIR » , atelier de chaudronnerie, tôlerie et charpente métallique (AP 20.11.1975).	1975
66	AMIENS – S.A. « MAPELEC » , usine de fabrication d'appareillage électrique blindé, étanche ou antidéflagrant (AP 13.06.1967). Extension de l'usine (Acte 07.04.1970)	1967-1970
66	AMIENS – S.A.R.L. « Paul MATIFAS » , atelier de construction métallique (AP 26.07.1961). Construction d'un bâtiment destiné au stockage de matières premières de menuiserie (Acte 26.12.1966).	1961-1966
66	AMIENS – S.A. « Établissements Victor MERCIER » , fabrique d'engrais organiques (AP 20.05.1925). Construction d'un bâtiment à usage de magasin (Acte 30.05.1963).	1925-1963
66	AMIENS – S.A. « Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre » (S.M.A.C.) , dépôt d'asphalte de plus de 40 tonnes avec fabrication de mélanges asphaltiques (AP 25.05.1960).	1960
66	AMIENS – S.A. « MULLIEZ-LESTIENNE » , installation de combustion d'un pouvoir calorifique supérieur à 300 thermies/heure (AP 29.09.1970)	1970
66	AMIENS – S.A. « Entreprise Générale Électrique Picarde » , atelier de construction électro-mécaniques (AP 02.03.1962).	1962
66	AMIENS – S.A.R.L. « Société Picarde de Construction » , atelier de constructions métalliques (AP 16.07.1968).	1968
66	AMIENS – M. Jean QUIGNON , dépôt de liquides inflammables de 2 ^e catégorie en réservoirs aériens de 60000 litres (AP 28.07.1971).	1971
66	AMIENS – S.A.R.L. « S.A.S.A.G.O. » , atelier supplémentaire de fabrication de panneaux en tôle peinte (AP 27.02.1963). Surélévation d'un atelier destiné au dessin et à la photo (Acte 06.11.1968).	1963-1968
66	AMIENS – Société « Usine Nettoyage Service » , atelier de tôlerie pour la fabrication d'aspirateurs industriels (AP 10.02.1969).	1969

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
67	AMIENS – S.A. « MONTENAY » , installation de combustion et dépôt mixte de fuel lourd n° 2 et fuel domestique (AP 10.06.1980).	1979-1980
67	AMIENS – S.A. « Société Métallurgique de la Somme » , dépôt de gaz combustibles liquéfiés conservés en récipients de 40 kg au maximum, d'une quantité supérieure à 3500 kg (AP 28.07.1960).	1960
67	AMIENS – S.A. « Société Commerciale d'Affûtements et de Combustibles » (S.C.A.C.) , dépôt de liquides inflammables de 2 ^e catégorie en réservoir aérien et souterrain de 90 m ³ et dépôt de charbons (AP 10.02.1969).	1969
67	AMIENS (29 rue Riolan) – S.N.C.F. , centre de stockage de combustible diesel (AP 27.12.1976).	1976
67	AMIENS – Lycée Louis Thuillier , chaufferie centralisée pour production de vapeurs et d'eau chaude (AP 21.11.1979).	1979
67	AMIENS – S.A. « VIS NOVA BLACAS » , dépôt d'ammoniac liquéfié de 800 kg (AP 28.09.1965). Installation d'un dépôt de gaz ammoniac liquéfié de 2400 kg (Acte 25.07.1968).	1965-1968
69	BOVES – S.A. « ANTARGAZ » , dépôt de gaz combustibles liquéfiés de 70 m ³ (AP 20.07.1973).	1973
69	BOVES (Gare de LONGUEAU) – S.A. « Société Nouvelle des Entreprises BEUGNET » , rejet de la demande d'installation d'un poste d'enrobage destiné à la fabrication d'enrobés bitumineux à chaud (AP 31.05.1978).	1978
83	PONT-DE-METZ – S.A.R.L. « Lion d'ARRAS » , dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories de 43 m ³ et atelier de fabrication d'encaustique (AP 06.01.1960).	1959-1960
83	PONT-DE-METZ – Société Chimie et Synthèse de Picardie , atelier de fabrication de produits chimiques à usage pharmaceutique (AP 09.03.1961).	1961
83	RIVERY – S.A.R.L. « Établissements P. ROLLIN » , atelier de charpente métallique, serrurerie et menuiserie métallique (AP 10.01.1967).	1966-1967
84	SAINS-EN-AMIÉNOIS – S.A.R.L. « S.D.C. DE COLNET » , atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur de 600 m ² (REC 20.10.1994). Mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté type (AP 18.08.1995). Cessation d'activité de l'atelier (Acte 13.12.1995).	1994-1995
85	SALEUX – S.A. de Productions M.C.B. , usine de fabrication de matériel de camping, d'équipements militaires et de matières plastiques stratifiées (AP 03.06.1960).	1960
85	SALEUX – S.A. « Société des Pétroles SHELL BERRE » , dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories en réservoirs souterrains de 9040 m ³ (AP 29.12.1964).	1964
85	SALEUX – S.A. « ESSO » , cessation du dépôt de liquides inflammables de 1 ^{ère} et 2 ^e catégories en réservoirs aériens de 3665 m ³ (Acte 20.10.1981).	1981

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
85	THÉZY-GLIMONT – S.A.R.L. « Société Amiénoise de Sièges » , fabrique de sièges (AP 24.03.1966). Extension de la fabrique de sièges (Acte 30.05.1968). Installation d'un atelier de stockage de produits finis (Acte 20.05.1977). Installation d'un atelier de débit de bois et d'un hangar de stockage de bois (Acte 20.06.1977). Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de produits finis (Acte 05.10.1979).	1966- 1979
88	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature des S.A. « VIDAM », M. Gérard DUCROCQ, Etbls DUCAMP, Société des Produits Usagés Recyclés, G.I.E. Inter-Huiles, Société ERDI, Société VALRECOISE et Société SONOLUB. Compte rendu de la commission départementale d'agrément du 21.08.1985. Arrêté préfectoral du 12 septembre 1994 agréant pour le département de la Somme, la S.A. « Société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (S.R.R.H.U.) ». Arrêtés préfectoraux des 10.09.1985 ordonnant la déconsignation des sommes de 5000 F consignées par les sociétés candidates à l'agrément et non retenues (Société « ERDI », société « SONOLUB », société « SPUR » et S.A. « VIDAM »).	1985
88	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature des sociétés « SRRHU, SOLUNOR, NOREC, MANSUY et SONOLUB ». AP du 17.01.1990 fixant la composition de la commission départementale d'agrément.	1990
88	Agrément pour le ramassage des huiles usagées : Dossier de candidature de la S.A.R.L. « VALECOISE », AP de déconsignation de la somme de 5000 F du 16.12.1992 . Dossier de candidature de la S.A. « COHU », AP de déconsignation de la somme de 5000 F du 16.12.1992 .	1992
88	Élimination des matières de vidanges.	1978- 1990
88	Résorption des décharges brutes et sauvages.	1986- 1988
89	ALLONVILLE - M. Marcel VAN DE KERCHOVE , carrière de craie de 500 m², « Au Bois de Bertin », section ZA n° 43 : REC 18/05/1988 Acte fin de travaux 25/05/2001	1988- 2001
89	AMIENS - S.A.R.L « Carrières Amiénoises » , rue de Pont de Metz / AP 13/11/1989 et 28/12/1990 Acte fin de travaux 20/11/2000	1987- 2000
89	AMIENS-ARGOEUVES - « Société Carrières, Routes et Travaux » , « Le Pré Saint Jean » : REJET AP 28/11/1979	1979- 1982
90	BLANGY-TRONVILLE – Commune , « Le Grand Marais », section AD n°15 : AP 16/06/1981 AFT 13/05/1986 et Acte 15/03/2001	1981- 2001

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

N° d'ordre	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
91	BOVELLES - M. BRAIBANT , « Vallée Tayon », section B n°121 : AR 13/09/1973	1973
91	BOVELLES - M. BRAIBANT , « Vallée Tayon », section S n° 179 et 180 : AP 30/05/1984	1983-1984
103	PONT DE METZ, M. Jacky DUBOIS section A n° 164 à 167 AP de mise en demeure du 27 juin 1980+ AP du 20 février 1981	1980-1981
104	THEZY GLIMONT M. de WITASSE DE THEZY- « Le Champ Platuille » section T n° 14 AR du 18 juillet 1986	1986
105	AMIENS « M. Joel LECLERCQ » lieudit La Rosière : AP 31/01/1985 Changement d'exploitant : SARL CARRIERES AMIENOISES : AP 16/02/1987	1985-1987
105	AMIENS « CARRIERE DE LA VILLE » lieudit Le champ pendu : AP AUTORISATION 17/11/1997 AP FIN DE TRAVAUX : 03/04/2000	1997-2000
111	BOVES « SA SECODE » lieudit forêt de Boves : AP AUTORISATION 16/09/1992 ACTE FIN DE TRAVAUX : 10/08/2000	1992-2000
112	BOVELLES « M. JEAN-LUC HAMOT » lieudit vallée Taillon : AP 30/05/1984 FIN DE TRAVAUX : 18/12/2000	1984-2000
130	DREUIL-LES-AMIENS « S.A. JOURDAIN » , « Près de Corvée » : AP 08/03/1979 AP fin de travaux : 12/05/1986	1979-1986
130	DREUIL-LES-AMIENS - « S.A. JOURDAIN » , « Près du Gare » : AP 30/09/1980 AP fin de travaux : 02/05/1989	1980-1989
134	GRATTEPANCHE – S.A.R.L. « C.A.B.C. » , « Les Baquets » : AP 13/02/1987 Acte fin de travaux : 19/01/1999	1987-1999
141	REVELLES – Commune , « Bois Rond » : AP 30/10/1979 Mise en demeure : AP 06/08/2001 Acte fin de travaux : 06/12/2001	1979-2001

Annexe 8

**Liste des cotes des archives contemporaines
sélectionnées relatives à la DRIRE, à la DDE et au
CG80, pour les besoins de l'IHU_AM exploitées
au cours des années 2008 et 2009**

Légende : Les libellés écrits en rouge indiquent les contenus des liasses susceptibles d'intéresser l'IHU d'Amiens Métropole.

N° de cote	Liasse exploitées au cours de la phase méthodologique en 2008			
N° de cote	Liasse exploitées au cours de l'année 2009			
Cotes sélectionnées aux AD80 le 21/03 après dépouillement de l'inventaire des versements des institutions publiques depuis 1940 (Série W = Archives contemporaines)				
Institution	Versement	Cote	Libellés des contenus des liasses	Année
DDE	1274W	Cotes sélectionnées pour l'IHU-AM	Dommages de guerre - Etablissements industriels et commerciaux	1939 - 1945
		1274W17	M. Guichard Eugénie à Amiens	1939-1945
		1274W17	M. Boule Inès à Amiens	1939-1945
		1274W17	S. A. Compagnie Singer à Amiens	1939-1945
		1274W18	Société Appareillage Radio-Electricité à Amiens	1939-1945
		1274W160	Société Benoit et Cie (teinturerie) à Amiens	1939-1945
		1274W168	Etablissements Searle frères (boulonnerie) à Amiens-Boutillerie	1939-1945
		1274W169	Etablissements Searle frères (boulonnerie) à Amiens-Boutillerie	1939-1945
		1274W170	Etablissements Searle frères (boulonnerie) à Amiens-Boutillerie	1939-1945
		1274W183	Teinturerie Hubault à Amiens	1939-1945
		1274W190	Teinturerie et apprêts Bonvallet à Amiens	1939-1945
		1274W208	Société des huiles de pétrole à Amiens	1939-1945
		1274W208	Société des huiles de pétrole à Amiens	1939-1945
		1274W208	Société des huiles de pétrole à Amiens	1939-1945
		1274W210	Société Desmarais (pétroles, gasoils) à Saleux	1939-1945
		1274W219	Société industrielle d'Albert à Amiens	1939-1945
		1274W220	Société A.M.F.A.B. (ateliers de mécanique et forges) à Boutillerie	1939-1945
		1274W220	Martin Paul Ets Nitram (mécanique) à Amiens	1939-1945
		1274W247	S.A. des garages de la Somme à Amiens	1939-1945
		1274W274	La soie artificielle à Amiens	1939-1945
		1274W274	Les teintureries de Picardie à Amiens	1939-1945
		1274W279	Aéro-club de Picardie à Saint-Fuscien	1939-1945

		1274W289	Esso-Standard (pétroles) Amiens	1939-1945
		1274W317	Fabriques réunies des lampes électriques à Amiens	1939-1945
		1274W326	Etablissements Léon Debouverie (carburants, lubrifiants) à Amiens	1939-1945
		1274W344	Leguichard (chromage, nickelage) à Amiens	1939-1945
		1274W380	Weiss (pétrole) à Amiens	1939-1945
		1274W393	Weiss (société Picarde des produits de pétrole) à Amiens	1939-1945
		1274W416	Etablissements Lambry (fonderie de plomb) à Amiens.	1939-1945
		1274W49	Société d'exploitation des procédés Sturge à Amiens	1939-1945
		1274W93	Grands Garages de Picardie à Amiens	1939-1945
		1274W108	Automobile et cycles André Citroën à Amiens	1939-1945
		1274W112	Manufacture de la vallée à Amiens	1939-1945
		1274W114	Etablissements Gronier Gaston (fonderie zinc) à Amiens	1939-1945
		1274W115	Teinturerie Hubault à Amiens	1939-1945
		1274W121	Sociétés Amiénoises Fers et Outillages Réunis à Amiens	1939-1945
		1274W142	Etablissements Boyer Frères (cuirs, peaux) à Amiens	1939-1945
		1274W164	Etablissements Dollé (machines agricoles) à Amiens	1939-1945
		1274W185	Etablissements Sutcliffe (tissage teinture) à Amiens	1939-1945
		1274W191	Les enfants de Bonvallet (teinture) à Amiens	1939-1945
		1274W194	Etablissements Ziegler (tôles galvanisées) à Amiens	1939-1945
		1274W197	Société Française des pétroles SERCQ à Amiens,	1939-1945
		1274W198	Standard Française des pétroles à Saleux	1939-1945
		1274W198	Shell (pétrole) à Amiens	1939-1945
		1274W209	Etablissements Socony-Vaccum Française à Amiens	1939-1945
		1274W209	Mobil-Oil Française	1939-1945
		1274W212	Société Astra (corps gras) à Amiens	1939-1945
		1274W213	Société de pétroles Tonneline à Salouel	1939-1945
		1274W218	Société industrielle d'Albert à Amiens	1939-1945
		1274W221	Etablissement Nitram (mécanique) à Amiens	1939-1945
		1274W221	Compagnie Française Thomson-	1939-1945

			Houston à Amiens	
		1274W221	Gilet-Tahon (teinture, tissus) à Amiens	1939-1945
		1274W239	S.A. des garages de la Somme à Amiens	1939-1945
		1274W245	Bâtiments Guemonet (blanchisserie) à Amiens	1939-1945
		1274W281	Serrurerie Picarde à Amiens	1939-1945
		1274W315	Desmosthère Faïth (manufacture cycles de Saint-Etienne) à Amiens	1939-1945

Cotes sélectionnées aux AD-80 le 21/03 après dépouillement de l'inventaire des versements des institutions publiques depuis 1940 (Série W = Archives contemporaines)

DRIRE	1459W	1459W3	Etude sur le machinisme agricole - fiches détaillées des entreprises	1996
		1459W4	Etude sur la robinetterie - fiches détaillées des entreprises	1995
		1459W6	Etudes sur les entreprises mécaniciennes de Picardie - Pôle de sous-traitance en métallerie	1994 - 1998
		1459W7	Etudes PMI et Grands groupes	1994 - 1998

Cotes sélectionnées aux AD-80 le 21/03 après dépouillement de l'inventaire des versements des institutions publiques depuis 1940 (Série W = Archives contemporaines)

CG-80	1268W	1268W66	Hydraulique agricole, travaux eau potable, assainissement rural, ordures ménagères	1983-1989
		1268W67		1983-1989
		1268W68		1983-1989
		1268W69		1983-1989
		1268W70		1983-1989
		1268W71	Hydraulique agricole, travaux eau potable, assainissement rural, ordures ménagères	1983-1989
		1268W72		1983-1989
		1268W73		1983-1989
		1268W74		1983-1989
		1268W75		1983-1989
		1268W76		1983-1989
	1268W	1268W84	Hydraulique agricole, travaux eau potable, assainissement rural, ordures ménagères	1976 -1988
		1268W85		1976 -1988
		1268W86		1976 -1988
		1268W87		1976 -1988
		1268W88		1976 -1988
		1268W89		1976 -1988
		1268W90		1976 -1988
		1268W91		1976 -1988

		1268W92		1976 -1988
	1287W	1287W27	Amiens - Aliénations SNCF	1988-1989
		1287W51	Ordures ménagères - Programme de résorption des décharges sauvages	1976 -1981
		1287W71	Schéma départemental de traitement des ordures ménagères	1970 -1971
		1287W73	Association Picarde pour la récupération et le recyclage des déchets	1985 -1988
		1287W76	Association Picarde pour la récupération et le recyclage des déchets	1982 - 1984
		1287W131	Installations classées pour la protection de l'Environnement	
	1287W	1287W80	Décharges sauvages	1978 - 1984
		1287W81		1978 - 1984
		1287W82		1978 - 1984
		1287W83		1978 - 1984
		1287W84		1978 - 1984
		1287W85		1978 - 1984
		1287W86		1978 - 1984
	1323W	1323W20	Assainissement et ordures ménagères	1990
	1346W	1346W27	SNCF Aliénation de terrains bâtis et non bâtis - aliénations d'immeubles	1990 - 1992
		1346W60	Dossiers "Ordures ménagères"	1990 - 1992
		1346W73	Dossiers SNCF et TGV	1984 - 1991
		1346W74	Dossiers SNCF et TGV	1984 - 1991
		1346W75	Dossiers SNCF et TGV	1984 - 1991
	1417W	1417W49	Assainissement des stations d'épuration, appels d'offres, projets sommaires, plans	1991
		1417W102	Collecte et traitement des ordures ménagères, dossiers soldés	1991 - 1995

Annexe 9

Problèmes liés aux cotes d'archives manquantes et recherches complémentaires

Problème lié aux cotes d'archives manquantes et recherches complémentaires

Année 2008

Cotes non trouvées	N° des sites concernés par la cote originelle (PIC-I-80)	Autres cotes concernées par le même site	Origine du problème	Proposition de recherche en remplacement	Résultat	N° des sites concernés par la nouvelle proposition	Autres cotes concernées
1109W9 et 1102W9	02518	Prefecture 80 : MG : 9400122 AD 80 : 1102W180 ; 56W50 ; 1279W9 ; 60W197 Cartes EGP-Institut Géographique National Base de données Mérimée- Ministère de la Culture et de la Communication-Direction de l'Architecture et du Patrimoine	Ces cotes n'existent pas	Aucune	La cote AD80 :1279W9 permet cependant de localiser le site grâce aux plans qu'elle contient	Néant	Néant
99M9681/5 et 99M96811/5	02122, 02123, 02124, 02125, 02126.	Aucune	Ces cotes n'existent pas	99M96831/5 (*)	Non reçue (prêtée pour une exposition) mais exploitée <i>in fine</i> (voir Lot 6 - juillet 2009)	02122, 02123, 02124, 02125, 02126	Aucune
99M81731/6	02118	AD 80 : 99M96834/2 ; 99M96836/1 ; 99M81731/1 ; 99M81780	Cette cote n'existe pas	Aucune	Les cotes AD80 : 99M96834/2 99M96836/1 permettent de localiser le site grâce aux plans	Néant	Néant

Année 2009 Lot 2

Cotes non trouvées	N° des sites concernés par la cote originelle (PIC-I-80)	Autres cotes concernées par le même site	Origine du problème	Proposition de recherche en remplacement	Résultat	N° des sites concernés par la nouvelle proposition	Autres cotes concernées
99M81734/11	02024	AD 80 : 99M96840/7 ; 99M96847/3 ; 99M96847/1 ;	Cette cote n'existe pas	99M81734/1	Traitée dans le lot n°3	02017 02024	Aucune autre cote concernée AD 80 : 99M96840/7 ; 99M96847/3 ; 99M96847/1
1287W131	Aucun	Aucune	Cette cote n'existe pas. La série s'arrête à 1287W130	1287W130 1287W13 1287W31	Traitées dans le lot n°7	Aucun	Aucune autre cote concernée

Année 2009_Lot_3

Cotes non trouvées	N° des sites concernés par la cote originelle (PIC-I-80)	Autres cotes concernées par le même site	Origine du problème	Proposition de recherche en remplacement	Résultat	N° des sites concernés par la nouvelle proposition	Autres cotes concernées
1503W19	La série 1503W n'a pas été exploitée lors de l'IHR préexistant	La série 1503W n'a pas été exploitée lors de l'IHR préexistant	Cette cote n'a pas été reçue mais elle existe	Idem (1503W19)	Consultée au bureau de l'environnement de la Préfecture	00110	AD80 : 1279W2
						01544	AD 80 : 60W173 ; 1279W14 ; 99M96735/4 ; 99M96847/2
						03572	AD 80 : 99M96846/5 ; 99M96845/2 ; 99M96847/3 ; 99M96711/1 ; 99M96853/1 ; 99M81742/5 ; 1279W16 ; 99M96859 ; 99M96861 ; 99M96715/1 ; 99M96811/2 ; Préfecture 80 : MG ; 9100054 ; R40 86 ; R70 86 ; R130085 Base de données Mérimée- Ministère de la Culture.

Année 2009 Lot 4

Cotes non trouvées	N° des sites concernés par la cote originelle (PIC-I-80)	Autres cotes concernées par le même site	Origine du problème	Proposition de recherche en remplacement	Résultat	N° des sites concernés par la nouvelle proposition	Autres cotes concernées
99M98811/5	Aucun	Aucune	Existe dans l'inventaire analytique de la série 99M mais les Archives ne la retrouvent pas.	Idem (99M98811/5)	Commandée dans le lot n°5 mais perdue par les Archives	Aucun	Aucune

Année 2009_Lot_6

Cotes non trouvées	N° des sites concernés par la cote originelle (PIC-I-80)	Autres cotes concernées par le même site	Origine du problème	Proposition de recherche en remplacement	Résultat	N° des sites concernés par la nouvelle proposition	Autres cotes concernées
99M96736/6	02984	AD 80 : 99M96715/1 ; 99M96840/7 ; 99M96847/3 ; 99M96711/1 ; 99M96847/2 ; 99M96848/2 ; 99M96736/6 ; 99M96859 ; 99M96849/1 ; 99M81740/1 ; 99M96852 ; 99M96858 ; 99M96860/3	Non reçue	Aucune, la cote est perdue !	La cote AD80 : 99M81740/1 permet de localiser le site grâce à la présence de plans.	Néant	Néant
99M96831/5 (*)	00149	AD 80 : 99M81780 ; 99M96831/5	Non reçue (prêtée pour une exposition)	Demande dans chaque lot jusqu'à l'obtention de la cote.	Consultée <i>in fine</i> aux Archives Départementales de la SOMME	00149	AD 80 : 99M81780
99M96831/5 (*)	00214	AD 80 : 99M81780 ; 99M96831/5 ; 99M96832/6 ; 99M96840/7 ; 99M96847/2				00400	AD 80 : 99M81780 ; 99M96832/6 ; 99M96840/7 ; 99M96847/2
99M96831/5 (*)	00274	AD 80 : 99M81735/11 ; 99M81731 ; 99M81780 ; 99M96843/1 ; 99M96841/3 ; 99M96836/1 ; 99M81734/2 ; 99M96831/5 ; 99M81731/1				03524	AD 80 : 99M96847/2 ; 99M81735/8 ; 99M81780 ; 99M81735/6
99M96831/5 (*)	00400	AD 80 : 99M81780 ; 99M96831/5 ; 99M96835/3					
99M96831/5 (*)	03524	AD 80 : 99M96847/2 ; 99M81735/8 ; 99M81780 ; 99M96831/5 ; 99M81735/6					
99M96831/5 (*)	03571	AD 80 : 99M96847/1 ; 99M81780 ; 99M96831/5				03571	AD 80 : 99M96847/1 ; 99M81780

Annexe 10

Nomenclature des Activités françaises : Code NAF adapté à BASIAS selon la version 2008

NB : *Ce qui apparaît en italique dans le tableau ci-après constitue les rajouts visant à adapter le code NAF aux besoins de BASIAS, afin de faciliter la compréhension des personnes qui ont réalisé le dépouillement des dossiers archivistiques et qui ont saisi les données à conserver dans BASIAS.*

NAF 2008	Libellé : Au 16 décembre 2010 <i>NB : Dans les fiches BASIAS, il faut utiliser le code le plus précis et le plus détaillé possible</i>	Groupe définis par le ministère
A	Agriculture, <i>chasse</i>, sylviculture et pêche	1
A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	1
A01.2	Cultures permanentes (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
A01.21Z	Culture de la vigne	3
A01.4	Production animale	3
A01.50Z	Culture et élevage associés	3
A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	3
A02	Sylviculture et exploitation forestière	3
A03	Pêche et aquaculture	3
A03.1	Pêche	3
A03.2	Aquaculture, <i>pisciculture, conchyliculture</i>	3
B	Industries extractives	1
B05	Extraction de houille et de lignite <i>et de tourbe</i>	1
B05.10Z	Extraction de houille	1
<i>B05.11Z</i>	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille</i>	3
<i>B05.12Z</i>	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
B05.20Z	Extraction de lignite (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3
B06	Extraction d'hydrocarbures	1
B06.10Z	Extraction de pétrole brut (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
B07	Extraction de minerais métalliques	1
B07.10Z	Extraction de minerais de fer	3
B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	1/souhaité par l'ANDRA
B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1
B08	Autres industries extractives	1
B08.11Z	Extraction (<i>carrières</i>) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (<i>voir aussi C23.7</i>)	3
B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	3/souhaité par l'ANDRA
B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (<i>ex : soufre, sulfate, baryum, ...</i>) et d'engrais minéraux (<i>phosphate, potasse</i>)	1
B08.92Z	Extraction de tourbe (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3

B08.93Z	Production de sel	3
<i>B08.94Z</i>	<i>Extraction d'amiante</i>	1
B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	?/selon produit
B09	Services de soutien aux industries extractives	1
B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue... </i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C	Industrie manufacturière	1
C10	Industries alimentaires	3
C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, <i>de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)</i>	3
C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3
C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (<i>y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11</i>)	3
C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	3
C10.5	Fabrication de produits laitiers (<i>y compris glaces et sorbets</i>)	3
C10.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	3
C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (<i>notamment aliments pour animaux</i>)	3
C11	Fabrication de boissons	3
C11.01	Production de boissons alcooliques distillées <i>et liqueurs</i>	3
C11.02	Production de vin (de raisin), <i>cidre et bière</i>	3
C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3/souhaité par l'ANDRA
C12	Fabrication de produits à base de tabac	3
C13	Fabrication de textiles	1
C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, <i>peignage, pelotonnage</i>	3
C13.2	Tissage	3
C13.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
<i>C13.40Z</i>	<i>Fabrication d'articles textiles</i>	3
C13.9	Fabrication d'autres textiles (<i>synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...</i>)	3
C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	3
C14	Industrie de l'habillement <i>et des fourrures</i>	3
C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	3
<i>C14.15Z</i>	<i>Fabrication de vêtements en textile</i>	3
C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	3
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	1

C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3
C15.20Z	Fabrication de chaussures	3
C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1
<i>C16.10</i>	<i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois</i>	1
C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3
C16.10B	Imprégnation du bois	1
C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	3
C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	3
C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3
C17	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	1
C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (<i>papier peint, toilette, emballage, ...</i>)	3
C18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1
C18.1	Imprimerie et services annexes (<i>y compris reliure, photogravure,...</i>)	1
C18.11Z	Imprimerie de journaux, <i>de livres et revues</i>	1
C18.20Z	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) sans fabrication des supports (<i>bandes, disques : Voir C26.80Z</i>)	3
C19	Cokéfaction, raffinage	1
C19.10Z	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
C19.20Z	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérales</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20	Industrie chimique	1
C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	1/souhaité par l'ANDRA
C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	1
C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments <i>et d'encre</i>	1
C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	1
C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1/souhaité par l'ANDRA
C20.16Z	Fabrication, <i>transformation et/ou dépôt</i> de matières plastiques de base (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (<i>dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...</i>)	1

C20.18Z	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	1/souhaité par l'ANDRA
C20.20Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de pesticides et d'autres produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1
C20.30Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de peintures, vernis, encres et mastics <i>ou solvants</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	1
C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
C20.51Z	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i>	1
C20.52Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, <i>gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,</i>	1
C20.53Z	Fabrication d'huiles essentielles	1
C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1
C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
C20.70Z	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
C20.80Z	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
C21	Industrie pharmaceutique	1
C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base <i>et laboratoire de recherche</i>	1
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1
C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1
C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)</i>	1
C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (<i>de tuiles et briques</i>) <i>et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)</i>	3
C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (<i>centrale à béton, ...</i>)	3
C23.51Z	<i>Centrale d'enrobage (gravières enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	1
C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; <i>de mortier</i>	3
C23.61Z	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (<i>concassage, criblage, polissage</i>)	3
C23.71Z	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment.)</i>	1
C23.9	Fabrication <i>et préparation</i> de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	3/souhaité par l'ANDRA
C24	Métallurgie	1
C24.1	Sidérurgie	1

C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1
C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (<i>profilage, laminage, tréfilage, étirage</i>)	1
C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.41	Production de métaux précieux	1
C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.44Z	Métallurgie du cuivre (<i>production et première transformation</i>)	1
C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3/souhaité par l'ANDRA
C24.47Z	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (<i>solides, liquides ou gazeuses</i>)	3/souhaité par l'ANDRA
C24.5	Fonderie	1
C24.51Z	Fonderie de fonte	1
C24.52Z	Fonderie d'acier	1
C24.53Z	Fonderie de métaux légers	1/souhaité par l'ANDRA
C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1
C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	2
C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1
C25.50A	Forge, <i>marteaux mécaniques, emboutissage</i> , estampage, matriçage <i>découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; <i>mécanique générale</i>	1
C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C25.62A	Décolletage	1

C25.62B	Mécanique industrielle	2
C25.71Z	Fabrication de coutellerie	2
C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2
C26	Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers	1
C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (<i>d'émission et de transmission, téléphone, radar,</i>)	2
C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, <i>d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)</i>	2
C26.52Z	Horlogerie	2/souhaité par l'ANDRA
C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, <i>matériel médico-chirurgical et d'orthopédie</i>	2
C26.70Z	Fabrication de matériels optique et photographique	2
C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (<i>bandes, disques, film.</i>)	1
C27	Fabrication d'équipements électriques	1
C27.11Z	Fabrication <i>et réparation</i> de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
C27.20Z	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> de piles et d'accumulateurs électriques	1
C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2
C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	2
C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers (<i>électriques ou non</i>)	2
C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques <i>et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
C28	Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (<i>constructions mécaniques</i>)	2
C28.1	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, balances, frigos, ventilateurs...</i>)	2
C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (<i>tracteurs...</i>) <i>et réparation</i>	2
C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (<i>du bois, portatives</i>)	2
C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (<i>à préciser</i>)	2
C29	Industrie automobile	2

C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	2
C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	2
C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	2
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	2
C30.1	Construction navale	2
C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	2
C30.3	Construction aéronautique et spatiale	2/souhaité par l'ANDRA
C30.9	Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs	2
C30.91Z	Fabrication de motocycles <i>et de bicyclettes et véhicules pour invalides</i>	2
C31	Fabrication de meubles	3
C31.0	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
C32	Autres industries manufacturières	3
C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, <i>monnaies métalliques</i> , et articles similaires	3/souhaité par l'ANDRA
C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	3
C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	3
C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	3
C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs (<i>crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i>)	3/souhaité par l'ANDRA
C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	2
C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1
D35	Production et distribution d'électricité (<i>y compris transformateur</i>), de gaz, de vapeur (<i>chaleur</i>) et d'air conditionné (<i>y compris soufflerie, compression et réfrigération</i>)	1
D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	1
D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>pour usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), <i>mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z</i>	1
<i>D35.28Z</i>	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)</i>	1
<i>D35.29Z</i>	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)</i>	1
D35.30Z	Production et distribution de vapeur (<i>chaleur</i>) et d'air conditionné	3
<i>D35.41Z</i>	<i>Centrale électrique thermique</i>	1/souhaité par l'ANDRA
<i>D35.42Z</i>	<i>Centrale électrique hydraulique</i>	3
<i>D35.43Z</i>	<i>Centrale nucléaire</i>	3/souhaité par l'ANDRA

D35.44Z	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
D35.45Z	Compression, réfrigération	3
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	3
E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	3
E37	Collecte et traitement des eaux usées	1
E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
E37.10Z	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou de vidange</i>	1
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération <i>et régénération</i>	1
E38.11Z	Collecte des déchets non dangereux <i>dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)</i>	1
E38.31Z	Démantèlement d'épaves, <i>récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)</i>	1
E38.32Z	Récupération de déchets triés <i>non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z)</i>	3
E38.39Z	<i>Régénération et/ou stockage d'huiles usagées</i>	1
E38.41Z	<i>Décharge de pneus usagés</i>	1
E38.42Z	<i>Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)</i>	1/souhaité par l'ANDRA
E38.43Z	<i>Décharge de déchets verts</i>	3
E38.44Z	<i>Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)</i>	1
E38.45Z	<i>Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)</i>	1
E38.46Z	<i>Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques</i>	1/souhaité par l'ANDRA
E38.47Z	<i>Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)</i>	1
E38.48Z	<i>Dépôts de gravats (si réputés pollués)</i>	1
F	Construction	3
F42	Génie civil, <i>construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)</i>	3

F42.2	Construction de réseaux et de lignes (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F43	Travaux de construction spécialisés	3
F43.1	Démolition, <i>terrassement</i> et préparation des sites	3
F43.13Z	Forages et sondages	3
F43.3	Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>)	3
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1
G45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1
G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	3
G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	2
<i>G45.21A</i>	<i>Garages, ateliers, mécanique et soudure</i>	2
<i>G45.21B</i>	<i>Carrosserie, peinture</i>	2
G45.3	Commerce d'équipements automobiles	3
G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles	2
G47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1
G47.30Z	Commerce <i>de gros</i> , de détail, <i>de desserte de</i> carburants en magasin spécialisé (<i>station service de toute capacité de stockage</i>)	1
G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, <i>droguerie</i> , peintures et verres en magasin spécialisé (<i>sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1</i>)	3
H	Transports et entreposage	1
H49	Transports terrestres et transport par conduites	1
H49.10Z	Transport <i>et installations</i> ferroviaire interurbain de voyageurs (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>), à indiquer	2
H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	3
H49.50Z	Transports par conduites (<i>oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...</i>)	1
H50	Transports par eau	2
H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers <i>et/ou de fret</i>	2
H50.30Z	Transports fluviaux de passagers <i>et/ou de fret (port fluvial)</i>	2
H51	Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3
H52.10	Entreposage et stockage <i>frigorifique ou non et manutention</i>	3
H52.2	Services auxiliaires des transports	3
L	Activités immobilières	1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3
M75	Activités vétérinaires	3
Q	Santé humaine et action sociale	3

Q86	Activités pour la santé humaine	3
Q86.1	Activités hospitalières	3
Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	3
S	Autres activités <i>collectives ou privées et</i> de services	1
S96	Autres services personnels	1
S96.01	Blanchisserie-teinturerie (<i>gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1
V	Stockage de produits	1
V89	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	1
V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	1
V89.02Z	Stockage de charbon	3
V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	1/souhaité par l'ANDRA
V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
V89.06Z	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1
V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	3



Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemin
BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Service géologique régional Picardie
Polytech de Rivery
7 rue Anne Frank
80136 – Rivery - France
Tél. : 03 22 91 42 47